

Critique de la concertation : amorcer un bilan à partir de trente ans de recherches

Séance n° 12, lundi 19 janvier 2004



Introduction de la séance

Jacques Theys*

À l'invitation des organisateurs du séminaire CDE, je suis heureux d'introduire cette séance dont le but est d'amorcer un bilan des recherches sur la concertation entreprises depuis au moins trente ans.

L'enjeu est d'importance car les discours qui foisonnent aujourd'hui sur la concertation donnent souvent l'impression qu'il s'agit d'un domaine nouveau. C'est au contraire un thème qui accompagne depuis très longtemps les évolutions du domaine de l'environnement¹. Mais il semble frappé d'une sorte d'amnésie, qui permet de faire passer des réalisations limitées pour des innovations, et d'attribuer l'intérêt dû à des questions nouvelles à des débats qui sont en fait récurrents.

Pour sortir de cette ornière, pour que le domaine de recherche sur la concertation et la décision en matière d'environnement franchisse de nouvelles étapes de maturation, il est nécessaire de recouvrer la mémoire de son histoire.

La première séquence de cet après-midi est consacrée à une recherche entreprise en ce sens. Philippe Warin et Stéphane La Branche (CERAT), dans le cadre du programme CDE, ont étudié les commandes publiques de recherche sur la concertation en France au cours des trente dernières années, et la manière dont les chercheurs y ont répondu (ou les ont devancées...). À travers leur travail, on voit à la fois l'évolution du contexte des politiques publiques et des thèmes académiques liés à la concertation. Leur présentation sera discutée par Marc Mormont (FUL), qui depuis de nombreuses années suit avec attention ce qui se passe en France dans le domaine des sciences sociales sur l'environnement.

* Chef du centre de prospective et de veille scientifique (CPVS) de la direction de la recherche et des affaires scientifiques et techniques (DRAST) du ministère de l'Équipement, des Transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer.

1. Le lecteur trouvera un développement plus important de ce thème dans l'intervention de Jacques Theys lors de la septième séance du séminaire intitulée « Peut-on s'entendre autour des aéroports ? », in Billé (R.) et Mermet (L.) (sous la direction de), 2003, *Concertation, décision et environnement. Regards croisés*, volume II, La Documentation française, Paris, pp. 162-166. Il y rappelle notamment le colloque « Environnement, conflit, participation » organisé dès 1976 par l'association GERMES.

L'environnement en débat

Je voudrais simplement souligner ici qu'un tel travail est important parce qu'il contribue – et c'est un exercice nécessaire qui ne fait que s'amorcer – à une mise à distance critique des recherches sur la concertation, dans une perspective historique voire généalogique depuis les années 1970. On peut y constater en particulier le lien entre l'évolution de ce domaine de recherche et celle des mouvements revendicatifs sur l'environnement et les questions sociales. Il y a là un premier volet d'une réflexion critique sur les recherches consacrées à la concertation.

Le deuxième volet correspond à une question simple : ces recherches ont-elles encore, aujourd'hui, une fonction critique ? Contribuent-elles à la réflexivité critique sur les décisions en matière d'environnement et d'aménagement ? Sont-elles seulement un bon outil de management de la décision publique, une simple composante du discours « positif » qui prévaut aujourd'hui autour du thème du développement durable ? C'est ce deuxième thème que développera Laurent Mermet dans son intervention qui appelle à « ouvrir de nouveaux espaces critiques », et qui sera discutée par Bernard Reber (CERSES-CNRS) et Jean-Yves Nevers (CERTOP).

La concertation du public construite par la recherche en sciences sociales sur l'environnement

Philippe Warin* et Stéphane La Branche**

Résumé

La concertation du public est aujourd'hui un thème de recherche à la mode. Le regard porté sur trente ans de recherche en sciences sociales sur l'environnement permet de comprendre son ancienneté, ses filiations et les raisons de son actuel succès. Par cet éclairage, qui emprunte à une sociologie des sciences, ce thème, tel qu'il apparaît aujourd'hui, se détache sur un fond d'enjeux scientifiques et d'action qui pour une part le dépassent. Ce travail de reconstruction vise à rappeler les questions de recherche, à resituer les lieux, les acteurs et les conditions de la production scientifique, à pointer les choix d'analyse et les controverses, les avancées et les contradictions. Il s'appuie sur un repérage et une présentation de nombreux travaux et s'intéresse à la mémoire des principaux témoins. Il a été également attentif à essayer de rendre compte de la dimension critique que ces recherches sur l'environnement ont voulu et parfois su atteindre.

1. Philippe Warin

Nos recherches ont pris pour point de départ les années 1960, au cours desquelles on a assisté à une forte critique de la planification d'État, aussi bien de la part de la recherche en sciences sociales que de certains hauts fonctionnaires. Différents travaux scientifiques et débats internes à l'administration ont alors proposé une conduite des politiques publiques qui soit davantage pluraliste et concertée. On peut notamment penser aux préconisations du Commissariat général du plan et à son V^e plan (1966-1970) ¹.

* Politologue, directeur de recherche au CNRS, CERAT (Centre de recherche sur la politique, l'administration, la ville et le territoire).

** Chercheur associé au CERAT (Centre de recherche sur la politique, l'administration, la ville et le territoire).

1. *Rapport général de la Commission de l'équipement urbain du V^e plan (1966-1970)*, La Documentation française, Paris.

L'environnement en débat

Nous avons essayé de tenir compte non seulement des travaux de recherche dans le domaine de l'environnement, mais également de ceux effectués au ministère de l'Équipement. C'est même sur ces derniers que nous nous sommes dans un premier temps concentrés. Le premier constat a été que l'existence d'une programmation de recherche en sciences sociales liée aux questions d'environnement est relativement récente : quoique des travaux nombreux et dispersés aient été effectués dans ce domaine, le programme « Concertation, décision et environnement » est probablement le premier véritable effort programmatique en la matière.

L'apparition de la « gestion patrimoniale »¹

Notre premier souci était donc de retracer une histoire de la recherche de ces trois dernières décennies, notamment à travers une série d'entretiens avec des témoins de cette époque. Ces entretiens nous ont permis de découvrir la nécessité, pour cette généalogie de la recherche, de s'intéresser aux préoccupations nées au sein d'autres ministères, en particulier celui de l'Agriculture. En effet, dans les années 1970, une étude pilote sur la gestion de la nappe phréatique en Alsace, lancée par le bureau de la rationalisation des choix budgétaires (RCB), n'aboutit pas aux résultats souhaités. Cet échec remet en question l'approche traditionnelle utilisée, si bien que le ministère décide de reprendre ces travaux de manière à y intégrer l'ensemble des logiques – économiques, sociales, etc. – à l'œuvre dans la gestion de cette ressource rare, à décrypter les divers intérêts en présence, la manière dont ils s'associent ou s'opposent, et les enjeux qui en découlent.

Ce travail a débouché sur une méthode désignée par les termes de « gestion patrimoniale », qui recouvre nous semble-t-il deux dimensions principales :

- la nécessité de tenir compte de la diversité des logiques en présence et d'éviter la segmentation du problème ;
- l'utilisation d'outils d'analyse permettant de voir comment les acteurs peuvent, à travers la confrontation de leurs logiques, définir une approche commune pour l'avenir de la ressource en termes de « développement durable ».

Même si les choses n'étaient pas formulées explicitement de cette façon à l'époque, c'est bien cette préoccupation qui se trouvait déjà dans les débats au sein du ministère de l'Agriculture au début des années 1970. On peut alors souligner le fait que certains des acteurs ayant participé à la mise en place de cette méthode ont été appelés par le ministère de l'Environnement à essayer de l'appliquer en son sein. Différents travaux ont donc été initiés pour tester cette démarche de gestion patrimoniale.

Cependant, il est apparu que cette démarche ne pouvait être totalement appliquée au sein du ministère : en effet, le problème ne se posait pas seulement en termes de conflits d'intérêts, mais aussi en termes de conflits entre les représentations

1. Les auteurs précisent que depuis cette intervention, leur compréhension du développement de cette notion a quelque peu évolué et que ce texte ne tient pas compte de cette évolution, dont notamment le plus grand rôle joué par H. Ollagnon.

des enjeux de l'environnement. L'environnement devenait en quelque sorte un miroir dans lequel un grand nombre d'enjeux sociaux se projetaient, en décalage avec une approche en termes de gestion patrimoniale. Il devenait alors nécessaire d'aborder les enjeux d'environnement comme une manière de se représenter les questions sociales, à travers des enjeux spécifiques à l'environnement.

Environnement et questions sociales : conflits, négociation et concertation

La réflexion s'est alors organisée à travers une structuration des recherches en environnement, la constitution de différents services administratifs, et en lien avec une structure associative forte qui se voulait un forum de débat et de diffusion de travaux scientifiques. Elle a porté sur trois plans, qui se sont succédés et entrecroisés dès les années 1970.

La première approche porte essentiellement sur le repérage de différents conflits d'environnement. Un grand nombre d'études monographiques ont été publiées, portant sur de tels conflits en France et à l'étranger, et essayant de les appréhender le plus finement possible. Ces études ont rapidement mis le doigt sur des difficultés concernant les lieux de participation et de concertation. La réflexion s'est orientée sur les dispositifs d'action permettant de gérer les conflits, laissant quelque peu de côté les problèmes de conflits de représentation pourtant chers aux sciences sociales.

Le deuxième plan de la réflexion est celui de la négociation – avec l'hypothèse sous-jacente que les enjeux d'environnement peuvent être négociés sans passer par une résolution technocratique ou par un calcul d'impact économique, très en vogue à l'époque. Les travaux français en la matière s'intéressent de près aux recherches en cours à l'étranger et notamment aux États-Unis.

Enfin, le troisième axe, développé dès le début des années 1980, porte plus directement sur la question de la concertation : après le conflit, qui cristallise l'état des enjeux, après la négociation, modalité générale de résolution des conflits, la concertation correspond à la mise en œuvre effective de cette modalité particulière. Une vague de travaux porte alors sur les dispositifs à mettre en œuvre pour la favoriser. Ce troisième axe met en avant les questions de communication entre acteurs, qui deviennent une source de réflexion pour de nombreux travaux en lien avec les analyses de l'école de Palo Alto aux États-Unis. L'hypothèse est que l'objet de la communication est de permettre des changements dans les modes de pensée, ce qui va très largement influencer les attentes concernant les travaux sur la concertation.

L'environnement comme objet de rapports sociaux

Dans l'ensemble de ces travaux existait une volonté forte de construire l'environnement comme une variable indépendante par rapport à laquelle il faudrait penser les questions de société. Or on observe que la manière dont l'environnement y est caractérisé passe inévitablement par une analyse et une représentation en termes de rapports sociaux. Cette vision anthropologique de l'environnement marque la plupart des recherches françaises sur l'environnement ¹.

Ainsi, la critique initiale qui avait pour but de poser les questions environnementales comme une autre manière de traiter les questions sociales, et de décaler les modes de représentation par rapport à un extérieur que serait l'environnement, a été rattrapée par une vision qui n'appréhende l'environnement qu'à travers le prisme d'une analyse sociologique ou politique des rapports sociaux. Il est donc intéressant ici de souligner toute l'importance du programme CDE : il traduit une volonté originale de sortir d'une analyse fondée uniquement sur les rapports sociaux, pour confronter différentes approches en sciences sociales et organiser le débat entre elles. C'est donc une tentative critique louable de reposer les questions initiales, de « rouvrir le jeu ».

En lisant les travaux produits aujourd'hui, il nous semble que l'on se concentre de plus en plus sur la lecture fine des processus d'information ou de communication entre les acteurs participant à des dispositifs de concertation. Ce tropisme mène dans de nombreux cas à une mise à l'écart de la question des conflits, pourtant consubstantielle aux enjeux examinés. Par ailleurs, tout se passe comme si la concertation était le seul registre d'action valable et que le but des travaux de recherche était de réfléchir à la manière la plus intelligente de mettre en place les procédures *ad hoc*. La réification des procédures de concertation met *de facto* à l'écart les modes d'action alternatifs, dont les enjeux environnementaux, étant donné l'urgence qui les caractérise souvent, auraient pourtant un grand besoin comme le montrent d'autres recherches d'accompagnement menées à l'étranger.

2. Stéphane La Branche

Introduction

Parallèlement à ce programme de recherche sur lequel je travaille pratiquement depuis son origine, je mène des travaux sur les barrages ² : j'essaie de compren-

1. Voir Charles (L.), Kalaora (B.), 2003, « Sociologie et environnement en France : l'environnement introuvable ? », *Écologie politique*, n° 27, pp. 31-57.

2. Ces travaux sont financés par l'Institut français de l'énergie, avec le soutien de l'association Hydro 21, Grenoble.

dre comment les normes, principes et lois internationales peuvent être traduits en valeurs individuelles chez les différents acteurs en présence (associations, mais aussi grandes entreprises, maîtres d'ouvrage, etc.). Mes recherches portent en particulier sur des comparaisons internationales, puisque je travaille sur le même thème au Québec, dont je suis originaire, et que je suis en contact étroit avec Peter Leroy, qui s'intéresse lui aux Pays-Bas.

Je vais ici reprendre quelques-uns des thèmes abordés par Philippe Warin, en essayant de les éclairer d'un certain recul théorique.

Le mouvement environnementaliste, de l'ère de la technique à l'écologie politique et participative

Les problèmes liés à l'environnement étaient déjà dans les consciences au tournant du vingtième siècle, sans pourtant que cela ne représente un phénomène de grande ampleur. C'est avec les années 1960 et la vague de mouvements revendicatifs divers (féministe, antiraciste, anticolonial, etc.), dont le point commun est finalement de demander davantage de droits de la personne, que la protection de l'environnement a réellement émergé dans les revendications collectives. Ce mouvement s'est ensuite essoufflé vers le milieu des années 1970, pour ne renaître que dans la deuxième moitié des années 1980 parallèlement – et ce n'est sans doute pas un hasard – à la chute du bloc soviétique. Cette période a connu un renforcement des travaux de recherche et une multiplication des publications qui est encore plus visible aujourd'hui : ces cinq dernières années ont vu autant de publications dans le domaine des sciences sociales et de l'environnement que les dix précédentes !

L'autre nouveauté des mouvements environnementaux des années 1980-1990 est leur positionnement beaucoup plus politique. Les mouvements de protection de l'environnement des années 1970 voyaient les questions de durabilité ou d'écologie comme essentiellement scientifiques, et les abordaient de manière technique. En revanche, dans la deuxième vague « verte », surgit et se développe la question forte de la légitimité des processus décisionnels. La rationalité technique cède alors peu à peu la place à une rationalité « politique ». De plus, les notions de « durabilité » et de « participation » sont amalgamées dans l'expression « développement durable », jusqu'à être considérées comme intrinsèquement liées, ce qui est pour moi une erreur.

Comme l'a dit Philippe Warin, les années 1980 ont également mis en lumière deux notions centrales, le conflit et la négociation, qui ont structuré une recherche axée sur les aspects théoriques. Ensuite, l'intérêt s'est davantage porté sur la concertation, la consultation et la participation, c'est-à-dire des procédures de résolution de conflit et de mise en œuvre de la négociation. La recherche est alors devenue plus empirique, s'attachant à des études de cas plus qu'à des épures théoriques. Je voudrais d'ailleurs ajouter ici que depuis quelques années

L'environnement en débat

domine de façon croissante la notion de consensus, devenue structurante dans un grand nombre d'articles, francophones ou non. Cependant, une question n'est jamais posée : c'est celle du problème que peut poser la notion de consensus au niveau de la théorie démocratique ou des effets structurants de l'objectif de consensus sur le processus de décision lui-même.

Émergence du développement durable et participatif dans les politiques de coopération internationale

Dans les années 1980, la vision dominante du développement était celle prônée par la Banque mondiale, que ce soit sur le plan technique, financier ou économique. Ce modèle montrant finalement ses faiblesses, et les critiques à son égard se multipliant, le concept de « développement durable et participatif » voit le jour, qui vise à mieux prendre en compte les aspirations des populations. Il est aujourd'hui en passe de devenir le modèle dominant. Par exemple, dès 1987, l'agence canadienne de développement l'adopte et le met en pratique en Afrique de l'Ouest : après avoir demandé aux populations locales ce qu'elles souhaitent voir mis en œuvre, on les implique dans le processus de décision, puis dans la réalisation – que ce soit financièrement ou par leur force de travail. Les projets de développement local se veulent donc participatifs non seulement du point de vue politique et décisionnel, mais également du point de vue de la mise en œuvre. On parle même de participation « avec les muscles ».

D'autres agences gouvernementales de développement ont ensuite suivi ce modèle, qui s'est vite répandu partout dans le monde. En 1990, la Banque mondiale a adopté dix critères environnementaux et sociaux à intégrer dans ses programmes d'ajustement structurel. En 1997, les notions de bonne gouvernance décentralisée et démocratique ont été ajoutées à ces critères. Enfin, en 2000, la Commission mondiale sur les barrages a publié un rapport important¹ qui recommande fortement l'intégration du développement durable participatif et de la concertation dans les processus de prise de décision et de construction de barrages.

Études de cas : nucléaire en France et barrages dans le grand Nord canadien

Pour nos recherches, nous nous sommes intéressés aux notions qui apparaissent ainsi, mais également bien entendu aux différents cas pratiques que nous

1. World commission on Dams, 2000, *Dams and development. A new framework for decision making*. Earthscan publishers.

avons rencontrés. En France, par exemple, les centrales nucléaires représentent un point d'ancrage central des mouvements environnementaux.

Au Québec en revanche, ces mouvements revendicatifs se focalisent beaucoup sur les barrages, en particulier dans le grand Nord, où cette problématique va de pair avec la question de la culture amérindienne. On s'est ainsi aperçu que les anglophones, les francophones et les Amérindiens n'avaient pas les mêmes raisons de s'opposer aux barrages¹. D'autre part, on a pu noter que le Québec, grâce au bureau des audiences publiques sur l'environnement, avait une forme institutionnalisée de participation beaucoup plus poussée qu'en France. On peut enfin souligner que le Québec publie beaucoup plus d'articles philosophiques et éthiques sur la participation dans le domaine de l'environnement que la France, alors que cette dernière a plus de chercheurs.

L'absence de certaines questions fondamentales dans la recherche actuelle sur la concertation

Notre travail a fait apparaître certaines lacunes dans les recherches sur la concertation en France. J'en citerai ici quelques-unes.

Tout d'abord, la question de l'évaluation du développement durable et participatif et de son effet sur les cultures locales. Supposé répondre aux problèmes posés par les pratiques de développement des années 1980, en particulier celui de l'écrasement des particularités culturelles, il paraît essentiel d'évaluer ses apports réels. C'était le sujet de ma thèse², mais j'ai pu observer peu de travaux sur ce sujet.

D'autre part, on peut souligner l'absence d'une question fondamentale : celle de la tension, de la potentielle contradiction inhérente à la « démocratie écologique ». Comment comprendre et comment gérer un cas comme en Suisse où la population a refusé une taxe environnementale sur l'essence parce qu'elle augmente son prix d'un centime d'euro par litre ? En France, des communes ont refusé les éoliennes parce qu'elles « gâchent » le paysage. Comment et sur quelle base choisir entre écologie et participation démocratique ? Cela me paraît un problème important et trop peu traité.

On peut également se demander si la recherche, avec le temps, n'a pas un effet institutionnalisant pervers sur la participation en essayant de mettre de l'ordre dans ce qui devrait peut-être rester dans une certaine mesure un « désordre démocratique ».

1. Lepage (L.), 2002, « Les controverses environnementales sont plutôt culturelles que scientifiques », in Dumas (B.), Raymond (C.), Vaillancourt (J.-G.) (sous la direction de), *Les sciences sociales de l'environnement. Analyses et pratiques*, Presses de l'université de Montréal, pp. 133-147.

2. Publiée sous la référence : La Branche (S.), 2003, *Mondialisation et terrorisme identitaire*, L'Harmattan, collection « Logiques sociales », Paris.

L'environnement en débat

Enfin, l'environnement renvoie à des enjeux à échelles multiples – individuelle, nationale et internationale. Très peu de théories en relations internationales et en sciences politiques mettent en relation ces trois niveaux afin de voir par exemple quel processus pourrait exister entre le niveau individuel et le niveau international dans les problèmes de gaz à effet de serre.

Conclusion : quelle place pour les théories épistémologiques ?

L'environnement est un domaine fortement pluridisciplinaire : il relie des domaines distincts, et les interactions qu'il suscite sont à la fois grandissantes et enchevêtrées, sans liens de cause à effet unidimensionnels et clairs. Les barrages en sont un parfait exemple : leurs effets écologiques locaux sont sans aucun doute négatifs mais au niveau global, ils contribuent beaucoup moins que le pétrole au changement climatique, alors que les demandes en énergie par les populations désireuses de maintenir leur niveau de vie et de consommation ne diminuent pas.

Dans ce cadre, on peut se demander si les théories épistémologiques utilisées en sciences politiques, en général plutôt positivistes, sont adaptées à l'analyse précise des problèmes d'environnement, à leur complexité, aux enjeux qu'ils portent. Je n'ai pas la réponse à cette question, mais il me semble qu'elle mérite réflexion.

Table ronde

Marc Mormont

Fondation universitaire luxembourgeoise

Ce qui m'a paru extrêmement intéressant dans la démarche qui vient de nous être présentée, c'est sa dimension généalogique, l'idée de cumuler, de manière critique, les travaux de recherche sur quelques dizaines d'années pour réaliser un historique de la notion de concertation. Cette démarche généalogique est double : elle aborde d'une part l'évolution de la question de la concertation en France, d'autre part, elle en construit une vision plus vaste, à l'échelle internationale. Ces deux aspects sont intéressants, mais, à mon sens, il est plus intéressant encore d'interroger le lien entre ces deux échelles, nationale et internationale.

J'ai d'autre part été frappé par l'homologie qui existe, en France, sur le traitement de la question de la concertation, entre le politique et les sciences sociales. Dans les deux cas, en effet, c'est une question qui me semble quelque peu laissée de côté – on voit notamment en sciences sociales le peu d'impact qu'ont eu les travaux sur la concertation. Et cela amène à se poser la question de la comparaison entre pays : que ce soit dans le cas du Québec ou plus encore des Pays-Bas, on compare des situations qui, du point de vue du système politique et du système d'organisation des sciences sociales, sont complètement différentes. Aux Pays-Bas par exemple, il existe une longue tradition à la fois de concertation et de négociation entre l'État central et les collectivités locales ; parallèlement à cela les sciences sociales sont très engagées dans la mise en œuvre de l'aménagement du territoire, de programmes sociaux ou industriels. Si l'on veut comparer plusieurs situations nationales dans le domaine des sciences sociales, on compare donc nécessairement aussi des systèmes politiques. Les deux aspects sont liés, et vous le montrez très bien avec la question de la concertation en France, qui trouve ses origines dans les ministères de l'Équipement et de l'Agriculture, et plus globalement dans une réflexion d'ingénieur

– une réflexion d'ingénieur qui s'intéresse aux questions d'organisation politique ou sociale, ce qui est généralement mal vu par les sciences sociales françaises.

Il me semble par ailleurs que votre travail généalogique devrait être un peu plus poussé : ce qui me paraît problématique n'est pas tant de trouver une permanence que de marquer les changements. Or il me semble que ces changements ne sont pas tellement soulignés dans votre lecture de l'histoire des trente dernières années sur la concertation en France.

Vous avez parlé de la gestion patrimoniale : je pense que l'originalité de cette approche tient principalement à la mise en évidence d'une notion peu usitée en France, celle de « biens communs » par opposition aux biens privés individuels ou aux biens de l'État – et cela concerne des questions comme celle de la forêt ou de la gestion de l'eau. Le courant de réflexion sur les biens communs me paraît crucial pour la question de la concertation.

Ce qui me conduit à une autre réflexion : il faudrait selon moi préciser ce que la concertation a de spécifique par rapport à la négociation. Et je pense que l'originalité de la concertation est la question du public : il ne s'agit pas ici d'intérêts corporatistes mais de projets d'État, confrontés à un public non prédéfini – par conséquent non prévisible – et par rapport auquel il est nécessaire de développer de nouvelles procédures de discussion et de décision. Cela ne se réduit pas à la question du local ou des représentations de l'environnement : on assiste à l'émergence depuis vingt ans, dans nos sociétés, de ce « public », c'est-à-dire du citoyen sans autre qualification et qui se revendique tel. Je pense que ce n'est pas un hasard si cette émergence a eu lieu plus tôt et plus clairement dans les sociétés nordiques et aux Pays-Bas.

Par ailleurs, on peut remarquer que jusque récemment les études en sociologie et en sciences politiques sur la concertation ont porté sur l'avant et l'après, mais n'ont presque jamais pris le temps de détailler et

L'environnement en débat

d'étudier le contenu du processus de concertation lui-même.

Je voulais aussi revenir sur le point suivant : vous mentionnez qu'une des thématiques qui a fait émerger récemment le phénomène de concertation est celle du risque – et en particulier du risque de type global. Je crois que l'on touche ici à nouveau à la question du public, puisque c'est précisément face à ces risques globaux qu'émerge un citoyen qui se positionne non pas en tant que défenseur de ses intérêts, mais désirant seulement être informé sur la nature des risques auxquels il est confronté. Un aspect des procédures de concertation me semble dès lors essentiel, quoique peut-être encore mal perçu en France : leur dimension cognitive. Si l'on relie la concertation aux questions de négociation et de décision politique uniquement, on obtient une approche en termes de stratégie, de pouvoir et d'intérêts. Mais il existe une toute autre dimension, cognitive celle-là : il s'agit de ce que la concertation fait apparaître comme nouvelle manière de poser les questions, comme nouvelle information, voire comme savoir et modèle d'action collective. Cette question demeure en retrait

dans la sociologie de langue française, alors qu'elle est fondamentale sur les questions de risques. Il y a bien sûr au-delà de cela, et pour renvoyer à la conclusion de Stéphane La Branche, des questions épistémologiques sur le statut des sciences sociales par rapport à des phénomènes comme les risques globaux.

On pourrait en l'occurrence interpréter la concertation comme une vision gestionnaire et managériale des sciences sociales. Mais je voudrais ici suggérer que par rapport à un certain nombre de phénomènes – entre autres les risques globaux – on ne peut pas forcément avoir une autre position que celle de gestionnaire, au sens où il faut gérer bien entendu des intérêts, mais également les connaissances et modèles d'action collective avec lesquels on traite ces problèmes. Cela place alors les sciences sociales non plus en position de connaissance de ce qui se passe, mais plutôt comme contributrices à l'invention de nouveaux modèles d'action collective et de nouvelles formes de production de la connaissance. C'est selon moi, derrière la question de la concertation, le type d'hypothèse qu'il faudrait approfondir.

Discussion avec le public

Mathieu Brugidou

EDF R & D

Philippe Warin a évoqué à plusieurs reprises les modes d'action alternatifs à la concertation. J'aurais voulu que vous précisiez ce que vous avez en tête en évoquant cela.

Yves Jeanneret

Université Paris IV

Je voudrais intervenir sur l'opposition assez classique qui a été proposée dans l'exposé de Philippe Warin entre les enjeux sociaux, critiques d'une analyse macro-sociale, et le caractère quasi néolibéral de l'analyse des processus de communication. Je me demande si ce qui est en cause ne serait pas plutôt la façon dont est construite l'analyse des processus de communication, parce qu'on peut aussi la construire en termes de rapports de pouvoir.

Sophie Allain

INRA/CNRS-GAPP

Il me semble que la manière dont vous situez la concertation par rapport à la négociation provient d'une vision assez répandue en France selon laquelle la négociation est principalement un marchandage (*bargaining*) visant à faire valoir des intérêts essentiellement dans le cadre de jeux à somme nulle. Il me semble que la vision anglo-saxonne de la négociation est beaucoup plus large, incluant ses dimensions non seulement distributives mais intégratives avec la possibilité de jeux à somme positive par construction de lien social.

Bernard Barraqué

CNRS-LATTS (ENPC-UMLV)

Il paraît significatif qu'une analyse des recherches sur la concertation conduites dans les années 1970 se concentre sur ce qui a été financé par le ministère de l'Équipement, et éventuellement dans une moindre mesure

par celui de l'Agriculture. En effet, lorsque le ministère de l'Environnement a été créé, l'approche portée par son « haut comité » était très peu tournée vers les sciences sociales ; ou en tout cas elle restait sous la domination des sciences de la vie et de la terre. Cela se traduisait par une vision fonctionnaliste de la société par rapport aux problèmes d'environnement, en opposition avec la majorité des chercheurs qui avaient travaillé pour le ministère de l'Équipement dans la recherche urbaine. Je ne pense pas trahir l'histoire en affirmant que c'est la raison pour laquelle, vers 1973, c'est-à-dire peu après la création du ministère de l'Environnement, on a jugé utile de constituer un comité « espace et cadre de vie ». Sous un nom apparemment banal, il était destiné à évaluer et financer des propositions de recherche en sciences sociales – comme s'il y avait en France, dans le domaine de l'environnement, l'obligation de bien séparer les sciences sociales des autres. De plus, lors de la création du grand ministère de l'Environnement et du Cadre de vie (MECV) en 1978, c'est André Bruston qui a pris en charge ce comité alors qu'il était déjà le responsable de la mission de la recherche urbaine. Ce phénomène s'est renouvelé plus tard au sein du programme « Environnement, vie et société » du CNRS : il a également fallu constituer un comité spécifique pour les sciences humaines et sociales, ESDLT¹. Cela tient peut-être à la manière dont les chercheurs en sciences sociales étaient formés à poser des questions de manière critique par rapport à un systémisme plus présent dans les sciences de la vie et de la terre.

Cependant, dans cette même période du MECV, une certaine inflexion de la recherche urbaine s'est produite, car on a travaillé de plus en plus (et pas seulement les Toulousains) sur les mouvements sociaux, et ensuite, par extension, sur le mouvement associatif, son histoire, sa diversification. Certains des « chercheurs urbains » concernés se sont alors rapprochés de ceux qui

1. Environnement, société et développement à long terme.

L'environnement en débat

travaillaient sur l'éducation populaire, notamment des chercheurs confirmés comme Nicole Samuel au Centre d'études sociologiques, et Geneviève Poujol à l'Institut national d'éducation populaire. De son côté, le ministère de l'Environnement a interrompu ou réduit les programmes incitatifs, et notamment le comité « espace et cadre de vie ». Un des prétextes semble avoir été que plusieurs rapports ont été jugés totalement irrecevables par le ministère de l'Environnement. C'est notamment le cas d'une recherche conduite par Michel Maffesoli – qui est devenu professeur de sociologie, mais reste sulfureux pour beaucoup – parce qu'il y traitait de la violence fondatrice (lecture de Georges Sorel à l'appui) ainsi que de la violence de l'État. Au ministère de l'Équipement, ce discours restait plus audible, parce qu'il y avait davantage de médiations entre les hauts fonctionnaires et les chercheurs. Il faut donc spécifier davantage l'analyse par rapport à ce qui pouvait se passer dans différents ministères : le manque de culture en sciences sociales du ministère de l'Environnement peut avoir joué un rôle important.

Mais la crise de cette recherche en sciences sociales s'explique plus largement par la remise en cause des formes de contractualisation prises à l'époque de la Délégation générale à la recherche scientifique et technique (DGRST), c'est-à-dire de la constitution par l'administration de dépendances à caractère privé. C'est ce qu'on appelait alors les associations-relais. Le grand ministère MECV a remis en cause le Centre de recherches d'urbanisme, l'ONSER (sécurité routière) et le CNERP (paysages). C'est aussi à cette époque qu'il y a eu le « plan d'intégration des hors statuts » au CNRS et à l'université, qui a conduit à réduire ce milieu interlope et créatif constitué dans les années 1968-1975 entre l'université, les « administrations de mission », et les bureaux d'études. Bien entendu cela n'a eu qu'un temps, et le comité CDE peut témoigner que les recherches qu'il finance ne sont pas réservées à des équipes universitaires ayant pignon sur rue. On doit également à André Bruston, Jean-Pierre Gaudin, Michel Marié et quelques autres, d'avoir œuvré à une clarification de l'articu-

lation entre offre et demande de recherche, en instituant les deux comités, « scientifique » pour l'excellence et « de pilotage » pour la pertinence. C'est ce système qu'utilise le ministère judicieusement aujourd'hui.

Par ailleurs, on ne peut qu'acquiescer lorsque Marc Mormont dit que nous ne travaillons pas assez, en France, sur les biens communs : cela revient à travailler sur des formes d'organisation sociale de type communautaire. Or, nous n'arrivons toujours pas à évacuer une certaine culpabilité à réfléchir à des formes de participation communautaire. Une des raisons pour lesquelles les agences de l'eau, par exemple, sont si souvent considérées comme illégitimes, c'est que le comité de bassin n'est pas composé de gens élus au suffrage universel, mais de représentants des usagers désignés de façon qualitative.

Isabelle De Roux

Consultante

Depuis quinze ans, en tant qu'acteurs économiques, nous avons été amenés à travailler dans une idéologie de marché, dans laquelle il y avait production, par l'intervention d'une multitude d'acteurs, de la bonne décision. J'ai l'impression qu'en tant que consultante on m'a demandé d'utiliser la concertation comme une sorte de succédané au marché, c'est-à-dire que si l'on assied dix personnes autour d'une table, on aura une décision moyenne mais si l'on en assied cent, il devrait en sortir une meilleure décision.

D'une certaine manière, j'y ai cru, et nous nous sommes retrouvés avec un instrument qui était quasiment inutilisable : certes, il y avait cent, mille ou dix mille personnes qui pouvaient s'exprimer, mais ce n'est pas parce que dix mille personnes se sont exprimées qu'elles sont satisfaites du résultat ni que l'on aboutit à une décision valable. Nous avons tous été amenés à travailler sur la manière de produire des décisions légitimes, et j'ai l'impression aujourd'hui qu'il existe un mouvement dans la concertation qui correspond à la réflexion par régulation dans le monde économique, c'est-à-dire concernant ce que l'on attend de l'optimum économique, et donc quel type de régulation on construit,

etc. Il existe à mon avis un lien extrêmement fort entre la réflexion sur la concertation et l'évolution des idées économiques.

Philippe Warin

L'effort de réflexion sur les modes de conduite de l'action publique et sur la concertation est apparu au départ comme un mode alternatif à la prise de décision basée sur les mesures d'impact, prônées par des disciplines comme les sciences de l'ingénieur ou l'économie. Aujourd'hui, la situation s'est inversée au point que l'approche par la concertation est devenue dominante, puisque l'on a compris qu'il ne fallait plus rechercher une rentabilité optimale mais une plus grande acceptabilité des projets. Il y a désormais une sorte de « dogme » de l'acceptabilité des projets et de la concertation, appuyé par la recherche, qui empêche de se poser la question de savoir s'il existe des modes d'action publique alternatifs à cela. On peut prendre un exemple : pourquoi se concerter si l'on peut résoudre un problème de NIMBY par de simples compensations financières ? Il ne faut pas non plus oublier que l'on peut avoir, sur des enjeux d'environnement urgents, un besoin de régulation par injonction, par politique réglementaire, avec une dimension presque autoritaire sur les acteurs sociaux et économiques afin d'imposer certaines règles.

Ce qui nous a semblé intéressant, c'est finalement de dire que le succès actuel de la notion de concertation pourrait à terme complètement s'écrouler si, du fait de l'urgence des problèmes environnementaux, elle devenait un luxe dans une optique environnementale ramenée à celle de la survie de l'espèce par imposition de normes. Ces questions nous semblent tout à fait absentes des débats et des travaux sur la concertation.

Stéphane La Branche

Il faut accepter de se poser la question : si l'on décide, au lieu de passer par la concertation, de payer les opposants à un projet et qu'ils acceptent la compensation financière, est-ce forcément pire ? Quand est-il approprié d'utiliser des moyens coercitifs, des moyens symboliques, ou des compensations

financières, dans quels cas est-ce le plus efficace ? Ce sont des questions pour lesquelles on n'a aucune réponse – mais si l'on veut être efficace, par exemple pour la réduction des gaz à effet de serre, il faut réfléchir au problème.

Philippe Warin

Dans le travail que nous avons fait, on remarque l'existence de débats très forts entre les disciplines. Cela dit, il existe même du côté des économistes une ouverture importante à la réflexion sur les dispositifs de concertation. Dans les travaux portant sur l'évolution des approches économiques en la matière, on a pu relever que dans les années 1950, le langage économique était suffisant pour démontrer la rentabilité des différents investissements publics à fort effet structurant. À la fin des années 1960, en revanche, on traitait d'avantage les besoins qualitatifs, pour lesquels la réponse des pouvoirs publics était formulée en termes d'équipements collectifs. Pour justifier ces investissements, on ne procède dès lors plus à une analyse de rentabilité, mais plutôt à des méthodes multicritères que l'on ouvre à différentes logiques et différents intérêts. Avec le temps, les approches négociées sont donc de mieux en mieux intégrées à la réflexion économique, notamment avec la généralisation de l'économie contractuelle.

On peut aussi revenir à la conception des représentations : les travaux actuels s'intéressent-ils aux modifications cognitives conséquentes aux expériences de concertation ? Ils sont plutôt focalisés sur les effets immédiats, sur le consensus et la négociation « observable » ; les effets à plus long terme en matière de schémas cognitifs et de représentations sont laissés de côté.

Marc Mormont

On parle beaucoup d'économie, mais la dimension du droit est peu abordée. Or ce qui se joue dans la concertation, c'est aussi en quelque sorte la définition juridique du citoyen, et il faudrait par conséquent travailler des questions telles que le droit à savoir, qui s'est progressivement installé à travers cette dynamique de la concertation.

L'environnement en débat

Par exemple, dans le cas d'une norme ISO 14 000 le citoyen veut aussi savoir comment elle a été fabriquée. C'est un changement profond dans les processus de décision, qui ne se réduit pas à la question de l'acceptabilité.

Alban Bouvier

Université d'Aix-Marseille

L'analyse de la dimension cognitive de la concertation me paraît effectivement un axe de recherche particulièrement neuf et fécond, mais je ne suis qu'à moitié convaincu par le propos selon lequel il y aurait nécessairement un gain cognitif dans les procédures de concertation. Si l'on analyse en détail de telles procédures, on observe que les échanges d'arguments sont souvent assez peu productifs au niveau de la transformation des schémas cognitifs des individus. Un certain scepticisme sur l'apport politique de la concertation peut alors dériver de ce scepticisme sur le plan cognitif – ce qui ne retire pas pour autant tout intérêt à la concertation. J'irais en tout cas vers plus de modération sur cet élément de gouvernance qui est souvent porté aux nues.

Guillaume Hollard

Université de Marne-la-Vallée

Si l'on regarde l'histoire déjà longue de la théorie économique, les notions de délibération, de concertation en sont notoirement absentes. Que ces processus existent, cela ne fait pas de doute, mais de là à en tenir compte dans le calcul économique... C'est pourquoi le terme de gouvernance qui émerge vers la fin des années 1990, même s'il est un peu « mou », vient pallier une déficience de la théorie économique dans la définition des politiques de développement. La « bonne gouvernance » devient le Graal qui va permettre de sortir du sous-développement. Je me demande d'ailleurs si la rencontre entre la réflexion sur le sujet en France et la « grande soupe internationale » de la bonne gouvernance n'est pas purement fortuite, et si on n'utilise pas le même mot pour des concepts très différents.

Jean-Marc Dziedzicki

RFF

J'aurais voulu savoir si vous avez tenu compte des travaux réalisés par les sociologues urbains dans le cadre des luttes urbaines, qui me semble-t-il ont beaucoup influencé les travaux du domaine de l'environnement dans les années 1970.

Philippe Warin

Nous avons effectivement pris en considération de nombreux travaux de sociologie urbaine, que nous nous efforcerons de mieux faire apparaître dans notre rapport final.

Jean-Paul Puyfaucher

Retraité d'EDF

Pour avoir travaillé sur les lignes à haute tension, je suis frappé par l'émergence du public *lambda* dans les processus de concertation. Cette émergence tardive a été rendue possible concrètement par les journaux télévisés régionaux de France 3 : toute opposition sur une ligne électrique aérienne permettait en moins de 24 heures de passer à la télévision à une heure de grande écoute et donc d'obtenir une certaine reconnaissance permettant de s'exprimer face à EDF. L'évolution juridique des processus et de la façon dont est constitué ce public devrait selon moi être observée de plus près.

Stéphane La Branche

Concernant les éventuels gains cognitifs de la concertation, je crois que l'on peut remonter encore plus amont et je voudrais vous donner un exemple récent. Dans mon quartier Saint-Bruno à Grenoble, il y a un projet de rénovation urbaine sur une ancienne usine désaffectée que la municipalité voudrait transformer. Des affiches sont déployées un peu partout pour inviter la population à une consultation sur le thème « que voulez-vous faire de l'ancienne usine ? ». Mais comme pas grand monde ne se présente, une doctorante de l'université fait son enquête et, dans un café du quartier, elle pose la question à deux « papys » : ont-ils entendu parler du projet de transformation de l'usine ? Plus ou moins. Savent-ils qu'ils ont le droit d'aller à la consultation ?

« À la quoi ? », répond l'un. L'autre reconnaît avoir vu des affiches, et demande : « C'est une consultation publique, mais on a le droit d'y aller ? ». La doctorante répond que bien sûr, puisque c'est public. « Et ça coûte quelque chose ? », répond le papy...

Il y a donc sans doute un travail très amont à faire sur le plan cognitif... c'est un vrai problème que nous autres pouvons avoir tendance à perdre de vue.

Enfin, sur la question de l'apport de la notion de gouvernance et ses liens avec la réflexion internationale, il faut souligner que la Banque mondiale voit dans la « bonne gouvernance » une façon de répondre aux critiques sur ses programmes d'ajustement structurel, très économistes, en y introduisant un peu de politique. L'influence au niveau national est difficile à établir, la comparaison Québec/France sur laquelle nous travaillons en ce moment montre que des changements très similaires se produisent plus ou moins au même moment, quoique sur des thèmes différents (barrages au Québec, centrales nucléaires en France).

Jacques Theys

Je suppose qu'il s'agit plutôt d'un contexte commun que d'une influence directe des évolutions internes de la Banque mondiale sur ce qui se passe chez nous.

Marc Mormont

Il me semble qu'en France comme en Belgique, on descend sur l'échelle de la légitimité lorsque l'on passe de la notion de décision à celle de négociation, puis de concertation. La concertation reste donc dans le domaine de l'informel, du bricolé, alors que le bureau des audiences publiques de l'environnement par exemple au Québec est extrêmement formalisé. Il ne peut pas y avoir de gain cognitif si la concertation est bricolée à la va vite. Un gros investissement est nécessaire.

Jacques Theys

J'ai relu récemment un texte distribué dans les années 1960 aux élèves de l'ENA qui expli-

quait la nécessité de plus de communication gouvernementale. Il disait clairement qu'il pouvait y avoir des services de communication dans les ministères, mais que tout ce qui relevait de la concertation, de la participation, du contact direct avec le public, était à proscrire car profondément incompatible avec l'idée d'intérêt général : donner la parole à certaines personnes nuisait forcément à la défense de l'intérêt général. On revient donc de très loin en France sur ce plan.

Au niveau des comparaisons internationales, il est intéressant de noter que les recherches en cours varient beaucoup d'un pays à l'autre. En Allemagne par exemple, les recherches actuelles mettent essentiellement l'accent sur comment renforcer la société civile, faciliter son expression, ce que l'on appelle l'*empowerment*.

Enfin je voudrais rappeler que la question des contradictions possibles entre démocratie et caractère d'urgence des enjeux environnementaux a été largement débattue lors du colloque « L'environnement au XXI^e siècle ¹ ».

Une participante

En matière de développement durable, on peut remarquer que l'ONU accorde une place importante à la société civile, non pas tant pour participer à des prises de décision que pour produire des idées. On a pu observer au Sommet de la Terre de Johannesburg en 2002 cette nouvelle distribution des rôles, avec des ONG extrêmement présentes dans la production, auprès des États. Il est frappant de constater quand on revient en France que le rôle des ONG et le soutien qu'on leur apporte, y compris financier, demeurent en comparaison très faibles aujourd'hui.

Bernard Guibert

INSEE

Je crois qu'il faut tenir compte des aspects culturels, en particulier du degré d'auto-organisation de la société : on peut prendre

1. Voir Theys (J.) (sous la direction de), 1998, *L'environnement au XXI^e siècle*. Volume I : Les enjeux. GERMES, Cahier n° 15. Une section de l'ouvrage est consacrée au thème « Une autre façon de gouverner : évolution de la gouvernance, prise en compte du long terme et démocratie ».

L'environnement en débat

l'exemple français d'un État jacobin fort et d'une société civile faible, et le cas allemand où la pluralité des églises protestantes détermine fortement la tradition d'auto-organisation, avec des moyens de contre-expertise importants. Ces aspects culturels modulent notamment l'intensité des débats et des controverses, avec une posture de révolte classique en France et des processus plus coopératifs dans les sociétés qui sont davantage auto-organisées.

Stéphane La Branche

Les manières françaises et québécoises de communiquer sont effectivement très différentes : en France, le face à face est beaucoup plus conflictuel, aboutir à un accord prend plus de temps à enjeu égal, alors que les négociations sont plus faciles au Québec. Il n'y a qu'à voir le nombre de manifestations monstres que vous avez en France, alors que beaucoup ont renoncé à ce mode d'action en Amérique du Nord. Cela dit, la société civile en France n'est peut-être pas

aussi faible qu'on le pense, et de nombreux exemples existent.

Une question importante aussi bien dans le cas de la Banque mondiale que de l'État en France : qui est reconnu et institué comme société civile ? Qui reçoit les financements ? À qui ouvre-t-on les portes des administrations ?

Bernard Barraqué

CNRS-LATTS (ENPC-UMLV)

Stéphane La Branche nous parle du Québec, mais pas du Canada anglophone : y a-t-il à son avis des différences importantes, que ce soit dans les recherches ou les pratiques de concertation. Doit-on distinguer les parties anglophones et francophones du Canada ?

Stéphane La Branche

La version québécoise de la concertation est plus institutionnalisée, plus gouvernementale et plus centralisée – plus française, en somme !

Ouvrir de nouveaux espaces critiques : clarifier, renouveler, « pluraliser » les ancrages normatifs des recherches

Laurent Mermet *

Résumé

Après la domination écrasante des discours critiques des années 1960 et 1970, les années 1980 et surtout 1990 ont vu prévaloir progressivement des approches en sciences sociales qui privilégient l'intercompréhension et la quête commune du sens. Nous essaierons dans cette intervention de montrer que si leurs apports sont déterminants, elles ne peuvent plus suffire : il est urgent aujourd'hui d'ouvrir de nouveaux espaces critiques. Nous proposerons ensuite des principes organisateurs pour leur exploration et leur construction collectives.

« En France, tout le monde paraît avoir de l'esprit et la raison en est simple : comme tout y est une suite de contradictions, la plus légère attention possible suffit pour les faire remarquer et rapprocher deux choses contradictoires. Cela fait des contrastes tout naturels qui donnent à celui qui s'en avise l'air d'un homme qui a beaucoup d'esprit. Raconter, c'est faire des grotesques. Un simple nouvelliste ¹ devient un bon plaisant, comme l'historien, un jour, aura l'air d'un auteur satirique ».

Chamfort (1740-1794)

Introduction

Le titre de mon intervention – « Ouvrir de nouveaux espaces critiques » – propose une réponse à la question lancée par Jacques Theys, lors de la séance de séminaire de juin 2002 ², au sujet d'un éventuel déficit de la fonction critique d'une partie des recherches sur la concertation. J'y ai ajouté l'interrogation

* Professeur à l'ENGREF en sciences de gestion.

1. C'est-à-dire journaliste.

2. Cf. la séance n° 7 intitulée « Peut-on s'entendre autour des aéroports ? » in Billé (R.), Mermet (L.) (sous la direction de), 2003, *Concertation, décision et environnement. Regards croisés*, volume II, pp. 123-168, La Documentation française, Paris.

« d'où et à qui parlons-nous ? » pour suggérer que l'enjeu central, pour répondre à la question de Jacques Theys, est de clarifier, de renouveler, de « pluraliser » les ancrages normatifs des recherches en sciences sociales dans notre champ – celui de la concertation et de la décision en matière d'environnement.

D'où parlé-je ?

La citation de Chamfort en exergue de ce texte exprime, on ne peut mieux, l'espèce de joie saine et première, motrice pour les sciences sociales, de comprendre en critiquant et de critiquer en comprenant. S'y livrer sans trop se poser de questions est un exercice extraordinairement agréable : nous pouvons tous en convenir sur la base de notre expérience personnelle. Je pense pourtant devoir poser ici la question des relations entre recherche et critique. En la posant, d'où parlé-je ? Ma prise de parole est motivée par trois considérations.

D'abord, le groupe de recherche que j'anime et dans le cadre duquel mes collègues et moi conduisons nos travaux ¹ traite de problématiques – notamment d'évaluation – dans lesquelles la critique environnementale de l'action publique joue un rôle central. Or nous constatons que le contexte même de discussion des travaux sur la gestion de l'environnement rend parfois difficile la restitution et la mise en débat de telles recherches. Il y a donc bien, pour les chercheurs qui poursuivent des travaux à fort enjeu critique, un besoin de rouvrir des espaces critiques au sein desquels ils pourront les conduire et les discuter. Ma présentation sera d'ailleurs sans doute influencée par ce qui se passe dans le champ qui nous intéresse plus particulièrement et dans lequel nous éprouvons fortement cette difficulté de mettre en place une discussion critique : l'environnement rural, les enjeux au Nord et au Sud dans la conservation de la biodiversité, l'aménagement, la gestion des ressources naturelles.

La deuxième raison de ma prise de parole tient à la dynamique interne du programme CDE. Il me semble que le moment de la critique est venu. J'évoquerai simplement quelques-uns des signes concordants que chacun a pu déceler. Au-delà de l'interpellation de Jacques Theys, par laquelle j'ai commencé, je mentionnerai le constat fait par Didier Busca et Denis Salles ² de l'érosion de l'efficacité environnementale de l'action publique de lutte contre les pollutions d'origine agricole, érosion due en bonne partie aux négociations successives qui conditionnent la mise en œuvre des différents programmes et politiques. Je rappellerai également quelques prises de parole lors des Journées du programme CDE de mars 2003, et notamment celle de Cécilia Claeys-Mekdade, développée depuis dans le rapport de recherche produit par son équipe ³.

1. Il s'agit du groupe de Recherche en gestion sur les territoires et l'environnement (RGTE), au sein de l'UMR CIREN.

2. Cf. la séance n° 9 : « Natures et eaux en campagne : les réglementer ou les négocier ? », en première partie de ce volume.

3. Picon (B.), Claeys-Mekdade (C.), Leborgne (M.) et Ballan (E.), 2003, *Degrés de cadrage des procédures de concertation/négociation et analyse de leur influence sur le rôle des acteurs dans les conflits d'aménagement du territoire : approche comparative Verdon-Pays d'Arles-Marseille*, DESMID, Arles.

La troisième raison de ma prise de parole tient à une situation générale, chaque année plus manifeste en France, de crise de la critique – qu'elle soit sociale ou environnementale, situation dont les conséquences deviennent si prégnantes dans le champ qui est le nôtre qu'elle doit absolument être mise en débat. Je rejoins sur ce point le constat dressé par L. Boltanski et E. Chiapello dans leur livre *Le nouvel esprit du capitalisme*¹. Cette situation s'impose véritablement à la réflexion de la communauté de chercheurs et de praticiens que rassemble le séminaire CDE.

Partant de ces constats, mon objectif est de proposer un état de la situation de notre domaine sous l'angle du débat critique, et de proposer des repères, des incitations pour favoriser le développement de la discussion critique qu'il s'agit, dans les prochaines années, de développer au sein des recherches en sciences sociales sur l'environnement. Mais posons pour commencer quelques préalables.

Quelques préalables

D'abord, la critique de la concertation peut être comprise comme l'analyse critique de chaque dispositif de concertation, au niveau local : tel dispositif convient-il ? Répond-il aux attentes que les divers acteurs ont placés en lui ? Mais elle peut aussi se situer à un niveau plus général, et s'attacher à donner une vue d'ensemble du domaine de la concertation. C'est plutôt sur ce deuxième registre que je me situerai aujourd'hui.

Deuxième préalable : le mot « critique » est évidemment polysémique. La critique sera entendue ici essentiellement comme censure, dénonciation, interpellation. Mais elle renvoie tout autant à l'exercice de prise de recul et d'examen des fondements analytiques des interprétations et des discours proposés par les chercheurs et par les praticiens.

Enfin, la réflexion touche à la fois la sphère de la pratique de la concertation et celle des recherches en sciences sociales. Il est de moins en moins possible de faire comme s'il n'existait pas des connexions extrêmement fortes, une mise en phase étroite, entre d'un côté l'état de la critique sociale dans le débat sociopolitique et de l'autre le statut des prises de parole critiques dans les sciences sociales.

Mon intervention sera organisée en trois volets. Je commencerai par examiner les liens entre la concertation et la circulation de la critique. Ensuite, je poserai la question de savoir si les recherches en sciences sociales sont aujourd'hui sous l'empire du consensus. Enfin, j'en reviendrai à poser la question sur le plan de la pratique de la recherche : si l'on pense que les recherches doivent jouer une fonction critique, comment s'orienter effectivement dans cette direction ?

1. Boltanski (L.) et Chiapello (E.), 1999, *Le nouvel esprit du capitalisme*, Gallimard, Paris.

Entre concertation et critique : des relations profondes et multiples

Commençons donc par faire « travailler l'une contre l'autre » la question de la concertation et celle de la critique.

La concertation à l'épreuve de la critique

Premier constat : l'écoute de la critique est une épreuve fondamentale pour la concertation. Quel que soit le niveau d'analyse auquel on se place, il importe d'examiner un processus ou un dispositif de concertation au regard de la manière dont il influence la circulation des critiques – c'est-à-dire des interpellations, des censures, etc. Les dispositifs de concertation favorisent-ils l'expression des critiques ou au contraire les défavorisent-ils ? Font-ils un tri, et lequel, parmi les critiques exprimées, pour en retenir certaines et en éliminer d'autres ? Permettent-ils à la critique, par exemple à la critique environnementale – mais on pourrait aussi parler de critique sociale – de produire des effets cognitifs et/ou pratiques ? Lors d'une séance antérieure de ce séminaire ¹, j'ai présenté un type d'application que l'on peut développer à partir de cette question de la place de la critique dans la concertation. Il s'agit d'une grille d'évaluation de la concertation qui aide à analyser dans quelle mesure un dispositif ou un processus mettent effectivement le porteur de projet face aux acteurs qui soulèvent des critiques. J'avais insisté en particulier sur un modèle de la décision appelé « proposer, écouter, requalifier » (PER) qui fait de l'écoute effective des critiques par les porteurs de projets un élément fondamental de la concertation. Comme l'écrit Paolo Flores d'Arcais ², « le pouvoir de parler doit être formulé comme le pouvoir d'être écouté. [...] La *vox clamans in deserto* n'est du tout une *vox*, si le désert, lui, en est vraiment un. [...] Réciproquement, tout lieu où la parole n'est pas écoutée équivaut à un désert ». Une prise de parole du public ou d'un groupe participant à une concertation n'a donc de signification qu'à la condition qu'elle soit accompagnée d'un pouvoir d'être écoutée.

Une question centrale de la réflexion sur la concertation est de savoir ce qui gage cette écoute, ce qui permet de faire la part entre une écoute apparente et une écoute effective. Selon les types de dispositifs de concertation, selon les angles d'attaque analytiques des différentes recherches en sciences sociales, on s'intéresse à des aspects différents de l'effectivité de l'écoute des critiques :

– un premier gage d'effectivité peut être le caractère public de l'expression des critiques. Favoriser une expression publique des critiques envers un projet, en

1. Cf. Mermet (L.), 2005, « Les porteurs de projets face à leurs contradicteurs : six critères pour évaluer la concertation ? », in Billé (R.), Mermet (L.) (sous la direction de), *Concertation, décision et environnement. Regards croisés*, volume III, pp. 37-47, La Documentation française, Paris.

2. Flores d'Arcais (P.), 2003, *Hannah Arendt : la politique, l'existence et la liberté*, Bordas, Paris.

présence de ses responsables, est une prise de risque (en particulier dans le cas des débats publics et des auditions) ;

– l’obligation de réponse et de discussion, son degré, la nature des discussions garanties par un dispositif, offrent aussi des gages plus ou moins décisifs d’écoute ;

– sur un autre registre et pour tout un mouvement largement anglo-saxon d’étude de la participation, c’est l’absence de filtrage administratif ou politique et le caractère direct d’une concertation qui gagent l’écoute : la présence physique de l’homme de la rue, le fait qu’on n’ait placé aucun intermédiaire entre lui et les « responsables » ;

– sous l’angle de la négociation, ce sont les concessions, les requalifications, les renoncements qui témoignent de l’effectivité de l’écoute.

Sous ces formes diverses se réaffirme et se décline donc le principe fondamental qui fait de l’écoute de la critique une épreuve centrale pour concevoir, analyser et évaluer la concertation. Il y a encore beaucoup à faire pour approfondir cette manière d’aborder la question.

La critique à l’épreuve de la concertation

Tel n’est pas toutefois mon angle d’attaque principal aujourd’hui. Je partirai au contraire de la perspective inverse : le fait que la concertation, dans ses développements récents, met à l’épreuve les discours critiques, les acteurs porteurs de la critique, les mouvements sociaux qui s’efforcent d’opérationnaliser la critique.

Pour un acteur social porteur d’une critique vis-à-vis d’un autre acteur, d’un programme ou d’une politique, participer à un dispositif de concertation revient d’abord à mettre en danger l’organisation interne de son discours critique. S’il est capable d’un discours critique cohérent, qui marque, c’est qu’il a réussi à faire tenir ensemble des revendications différentes, des intérêts pas toujours convergents, etc. Au moment où il entre en pourparlers, en négociation, tout ce travail de construction préalable est mis en danger, tout comme il l’est lui-même dans sa posture critique. À partir du moment où il participe à la concertation, « on » – c’est-à-dire la pression du processus – essaiera de lui faire comprendre que la protestation est belle et bonne, mais que la négociation ne serait pas mal non plus, que la coopération cela serait encore mieux et que la participation, toutes réticences mises de côté, à un apprentissage collectif, serait vraiment formidable. Il y a donc un véritable enjeu à examiner dans quelle mesure le développement de la concertation met à l’épreuve la critique et comment celle-ci se sort de cette épreuve.

Pour ouvrir le débat sur cette question, je propose un tableau (*cf.* tableau 1 *infra*), volontairement provocateur, qui permet de visualiser les relations entre revendications critiques et dispositifs de concertation. Ce tableau propose de situer les situations de concertation entre deux pôles : d’un côté la critique « sauvage » – celle qui ne s’embarrasse pas de dispositifs, qui crie, râle, descend dans la rue,

L'environnement en débat

critique comme elle l'entend – et de l'autre côté la critique « d'élevage » – par exemple, celle où l'institution invite des personnes qu'elle qualifie et encadre elle-même pour représenter telle ou telle posture critique. Il est clair qu'aucune situation concrète ne correspond complètement à aucun de ces deux pôles. Mais il me semble que les situations concrètes de nos pratiques et de nos recherches de terrain s'inscrivent dans un continuum entre les deux pôles et qu'on peut les y situer.

Tableau 1.
Entre critique sauvage et critique d'élevage

« Critique sauvage »	Déplacements	« Critique d'élevage »
Isolée Farouche	<i>Apprivoiser</i> <i>S'éloigner</i>	Proche Solidaire
Extérieure Exclue	<i>Capter</i> <i>Fuir</i>	Enfermée
Incontrôlée Libre	<i>Dompter</i> <i>Se révolter</i>	Efficace Aliénée
Autonomie Résistance		Coopération Collaboration

Il est intéressant d'observer les déplacements entre ces deux pôles, qui se produisent autour des dispositifs de concertation et qui conditionnent même leur existence. Par exemple, passer à la concertation signifie apprivoiser la critique sauvage, la faire venir en discussion ; mais la critique sauvage, de son côté, peut aussi prendre peur et s'éloigner des dispositifs *ad hoc*. Ouvrir la concertation peut vouloir dire capturer une part de la critique sauvage, en créant des dispositifs où les opposants ne puissent pas ne pas rentrer sauf à s'exclure complètement de l'arène publique. Mais lorsqu'on essaie de forcer d'une façon ou d'une autre l'inscription d'un acteur critique dans un dispositif, il peut répondre par un autre déplacement : la fuite. De la même manière, on peut parler de « dompter » ou de « se révolter » : je me suis efforcé d'inscrire dans le tableau quelques qualificatifs que l'on peut attribuer aux deux pôles et aux déplacements qui conduisent soit de la critique « sauvage » vers des dispositifs de critique « d'élevage », soit de dispositifs de concertation très régulés vers une critique plus agressive.

Il est important de noter à quel point ces qualificatifs véhiculent des connotations sensibles. La participation peut être vue soit comme gage d'efficacité, soit comme une forme d'aliénation. Le retranchement dans lequel se réfugie la critique sauvage peut être vu comme un isolement ou comme une liberté. On peut juger les acteurs critiques incontrôlés ou au contraire libres et autonomes.

La sensibilité extrême de ces connotations signale que nous sommes aujourd'hui en un « point critique » – au sens cette fois d'un moment de suspens avant une orientation incertaine. Les innovations des dernières années en matière de concertation nous ont essentiellement conduits du pôle sauvage vers des modes d'interaction plus apprivoisés, et nous arrivons aujourd'hui à un moment d'hésitation et de flottement, à un carrefour, dont l'interprétation est fondamentale au regard du questionnement du programme CDE.

Le développement de la concertation, responsable de la crise de la critique ?

L'importance de la relation entre concertation et critique suggère l'existence d'un lien entre d'un côté la montée de la concertation et de l'autre la crise de la critique.

Dans les années 1980 (*cf.* encadré 2 *infra*), les dispositifs de concertation sur l'environnement étaient vus comme des innovations expérimentales. Ils étaient cependant souvent jugés de manière sévère par les sciences sociales comme promouvant une « ingénierie sociale » qui menaçait la véritable pensée, la véritable critique, perçue alors comme nécessairement plus radicales et plus politiques. Du point de vue des porteurs de la critique environnementale, ces dispositifs paraissaient au contraire offrir enfin des ouvertures pouvant peut-être leur procurer un début d'écoute et de portée pratique.

Dans les années 1990, la scène a radicalement changé dans la mesure où les dispositifs de concertation sont devenus le modèle de référence de l'action publique. Les sciences sociales sont globalement entrées dans un mouvement d'apologie de la recherche de l'accord. De son côté, la critique environnementale s'est trouvée fondée à s'inquiéter des risques nouveaux d'exclusion ou de disqualification la concernant. Les débats assez vifs auxquels a donné lieu la présentation de Didier Busca et Denis Salles ¹ aux Journées du programme CDE de mars 2003 étaient significatifs à cet égard.

Les dispositifs de concertation, les mesures et la recherche de l'accord sont aujourd'hui un passage obligé de toutes les recherches sur l'exercice des responsabilités publiques, en particulier environnementales – et ce n'est pas propre au cadre du programme CDE. Quiconque travaille sur n'importe quel problème d'environnement, de développement, d'aménagement, ne pourra pas pousser loin sa ligne d'action, de recherche, d'argumentation, sans être interrompu et mis en demeure de préciser comment il va mettre cette ligne en accord avec les autres lignes d'action, de recherche, d'argumentation en présence dans le dossier qui l'occupe. Il sera même forcé à indiquer quels sont les dispositifs concrets par lesquels il compte faire en sorte que la situation ne tourne pas à la lutte (environnementale, sociale, territoriale...) mais à la concertation.

1. *Cf.* le rapport Busca (D.) et Salles (D.), 2002, *Agriculture et Environnement. La mise en œuvre négociée des dispositifs agri-environnementaux*, université de Toulouse le Mirail, CERTOP, Toulouse.

Encadré 2.

Entre champ de l'environnement et sciences sociales, le déplacement du regard sur la concertation

Années 1980, les dispositifs de concertation, innovations expérimentales :

- sciences sociales : critique de l'« ingénierie sociale » ;
- environnement : la concertation comme ouverture à la critique environnementale.

Années 1990, les dispositifs de concertation, nouveau modèle de l'action publique :

- sciences sociales : apologie de l'action en contexte de recherche de l'accord ;
- environnement : des risques nouveaux d'exclusion ou de disqualification de la critique.

Critique et concertation à un tournant

Pour conclure ce premier volet de mon propos, je soulignerai donc à nouveau que nous sommes à un moment de flottement. Le mouvement des dernières années vers plus de concertation (virtuelle ou réelle, concept pour chercheur ou dispositif pratique) en fait l'analyseur sur lequel on a rabattu et recombina les multiples dimensions et difficultés de la critique des situations sociales et politiques. Pourtant, une fois celles-ci intégrées dans les dispositifs de concertation, se fait jour la nécessité d'un retour vers les dimensions mêmes du social, du politique, des rapports de force, etc., qui ont été rabattues sur la concertation.

La question se pose alors comme une seconde anamorphose à réaliser. La première avait tout inscrit dans la figure de la concertation. Quel retour, ou quelle suite, cette opération peut-elle trouver ? Va-t-elle rebondir vers l'analyse des systèmes sociaux plus larges dans lesquels la concertation est enchâssée ? Si oui, cette analyse se fera-t-elle dans les mêmes termes que précédemment, ou bien les avancées opérées sur la concertation auront-elles permis de la poser dans des termes nouveaux ? Si l'on va bien vers des termes nouveaux, ils devront à mes yeux être dans une large mesure des termes critiques.

2. La recherche en sciences sociales sous l'empire du consensus ?

Le deuxième volet de mon propos portera sur le fait que les enjeux et les débats théoriques internes aux sciences sociales pèsent lourdement sur la manière dont on arrivera – ou non – à rebondir vers des approches nouvelles.

La recherche de l'accord, paradigme aujourd'hui dominant des sciences sociales

En effet, la recherche de l'accord est une tendance actuelle très nette des sciences de l'homme et de la société. Je dois à Yann Laurans de m'avoir fait prendre conscience du degré auquel la « cité de l'opinion » fait loi dans le domaine de la recherche. Nous pouvons donc distribuer de bons et de mauvais points, pointer du doigt ce qui est *in* et ce qui est *out*. Et aujourd'hui, ce qui est *in*, c'est la coordination, la justification, la négociation, l'action collective, bref tout ce qui est « coqueluche » : la coconstruction, la coconception, on irait presque jusqu'à la cogestion si l'on ne craignait de commettre un impair... On pourrait ajouter la notion d'apprentissage, et la liste serait encore longue. Au contraire, voici ce qui est *out* : le conflit, les stratégies, le pouvoir, la domination, l'idéologie et tout ce qui se rapporte à ces « vieilles » notions.

Les démarches critiques, interpellatives, sont en outre sous le coup de deux grands groupes d'interdits qui les paralysent. Le premier est un impératif de neutralité du chercheur – j'aurais pu mettre des guillemets à « neutralité » mais je préfère y renoncer tant cela me paraît maintenant inutile. Le second est la dénonciation comme vaines des critiques fondées sur le dévoilement et sur une posture de soupçon¹. Ces deux interdits, bien qu'en partie contradictoires, n'en pèsent pas moins très lourd dans les discussions actuelles en sciences sociales.

Le refus du dévoilement et le soupçon vis-à-vis du soupçon tendent à déboucher sur la suspension de certaines formes de critique, que l'on en vient à s'interdire. Cette suspension, introduite au milieu des années 1980 par les théoriciens, s'est étendue de plus en plus largement au cours des années 1990 dans les champs de recherche de l'environnement, de l'espace rural, de l'aménagement, au fur et à mesure que des courants de pensée comme la sociologie de l'innovation et des réseaux, ou l'économie des grandeurs, les pénétraient. Indéniablement, cette suspension de la critique a ouvert, et ouvre encore, des voies de travail très intéressantes. Elle débouche sur des travaux qui, par des recadrages appropriés, permettent de sortir de certaines oppositions stériles. Elle permet de remettre les marges d'innovation et de transformation – et pas seulement des blocages – au centre de la compréhension des situations sociales et des problèmes d'environnement. Elle ouvre des voies intéressantes aussi en permettant de suivre des processus de recomposition complexes des collectifs sociaux et des objets environnementaux. On en trouvera un exemple parmi d'autres dans l'exposé proposé par Catherine Mougenot dans une séance précédente du séminaire².

Je ne tenterai pas ici de caractériser plus précisément ces différents mouvements de pensée. Je renvoie à « L'empire du sens³ » de François Dosse, pour qui

1. Ce renoncement au dévoilement et au soupçon est prôné de manière particulièrement intéressante et convaincante – dans la perspective particulière où il s'inscrit – dans l'ouvrage de Boltanski (L.) et Thévenot (L.), 1991, *De la justification. Les économies de la grandeur*, Gallimard, Paris.

2. Séance 9 : « Natures et eaux en campagne : les régler ou les négocier ? », en première partie de ce volume.

3. Dosse (F.), 1995, *L'empire du sens. L'humanisation des sciences humaines*, La Découverte, Paris.

L'environnement en débat

ces différents courants de pensée ont de très fortes relations entre eux et ébauchent un nouveau paradigme. Je précise au passage que dans le titre de cette deuxième section, la formule « empire du consensus » renvoyait évidemment à cette référence.

Un paradigme qui a permis de sortir de l'impasse du surplomb

L'apport principal de ces approches a été non seulement de permettre des ouvertures positives dans l'analyse de nombreux problèmes, mais aussi, sur un plan plus général, de nous permettre de sortir des impasses du surplomb. Pour apprécier cet apport, il faut se rappeler ce qu'était le débat en sciences sociales au début des années 1980. Un débat sur lequel régnaient depuis des années des approches monolithiques, manichéennes, totalement polarisées sur des considérations politiques figées. Le chercheur entendait s'instaurer critique ultime au nom des savoirs et disqualifiait les autres, c'est-à-dire non seulement les acteurs sociaux mais tous les chercheurs non alignés sur ses positions, en les déclarant englués dans des jugements de valeur infondés et dans des idéologies mystificatrices. Il faut se souvenir de la violence des discussions, de l'effet de paralysie et finalement de stérilisation de la pensée qui avaient fini par résulter de ces mouvements critiques-là. Extrêmement stimulants au départ, ils avaient débouché sur une impasse. C'est de cette impasse que les mouvements dont je viens de parler nous ont, au fil des décennies 1980 et 1990, aidé à sortir.

Cette impasse du surplomb, Luc Boltanski¹ la résume dans la formule suivante : « Soit on est axiologiquement neutre [c'est-à-dire neutre du point de vue des valeurs] et l'on n'est pas critique, soit l'on est critique et l'on a une position normative ».

Un dilemme et des « postures de soulagement »

Or, il est intéressant de constater aujourd'hui que certes, la sortie du surplomb a bien progressé, mais qu'elle n'est pas – et de très loin – complètement assumée. Les chercheurs de notre champ de travail se sentent sans cesse placés devant une tension à gérer : comment ménager telle ou telle forme de neutralité qui s'impose à eux – qu'ils s'imposent aussi parfois, ou croient devoir s'imposer – sans pour autant s'interdire le minimum d'appui dans des valeurs, appui sans lequel aucune analyse, aucun discours, n'a de sens, de portée ou d'intérêt, que ce soit dans le cadre du débat scientifique ou du débat social ? Comment résoudre ces tensions ? À défaut, comment les gérer ? Elles sont à l'heure actuelle le plus

1. Cité par F. Dosse dans l'ouvrage mentionné précédemment.

souvent gérées – c'est-à-dire atténuées et mises au travail – par des postures diverses que je qualifierai ici de « postures de soulagement ». Le dilemme entre neutralité et clarté normative n'est pas résolu par un choix net, mais atténué par l'adoption de postures qui permettent de gérer l'entre-deux : être à la fois un peu neutre et quand même assez critique, ou bien assez neutre et quand même un peu critique.

Je propose à présent une typologie de ces postures de soulagement, que j'ai regroupées en huit cas de figure :

1) *poser comme valeur repère la recherche de l'accord*. Je reviendrai plus loin et en détail sur cette position ;

2) *mettre sa technicité au regard d'une commande extérieure (qui porte alors les valeurs)*. Charge à la commande de porter le problème du positionnement normatif, des valeurs, de la neutralité ;

3) *revenir aux topiques critiques de la discipline*, c'est-à-dire aux schèmes et aux thèmes critiques reçus de ma discipline. Par exemple, si je suis sociologue et qu'on me pose la question de l'environnement, je reviens à la question de la pauvreté, à celle des exclus du monde rural qui ne peuvent pas s'exprimer, aux questions d'emploi, etc. ;

4) *s'adosser à une définition minimale des valeurs, réduite à l'évidemment inacceptable* ;

5) *s'adosser à des principes mobilisateurs idéalisés, « politiquement corrects »*. Les cas 4 et 5 sont assez proches et reviennent à des stratégies consistant à s'ancrer dans des valeurs choisies parce que, dans la conjoncture actuelle, elles paraissent sûres, difficiles à contredire. À partir de là, on peut déployer un discours à la fois neutre, puisque fondé sur des valeurs indiscutables, et qui ne s'interdit pas de critiquer au nom de ces valeurs repères. Je distingue quand même les deux postures parce que la première prend une optique minimale (elle ne retient que des valeurs consensuelles que personne ne récuse) quand la seconde « ratisse plus large », s'appuie sur des valeurs pas forcément partagées de tous mais portées par des mouvements de mode si forts – comme le « politiquement correct » – qu'aucun collègue n'aura intérêt à questionner l'ancrage de l'analyse dans des valeurs ;

6) *se cantonner dans une posture*. On laisse les autres afficher des analyses qui sont manifestement ancrées dans une position normative – par exemple, l'exigence d'efficacité environnementale inscrite dans mes recherches sur l'analyse stratégique de la gestion environnementale ou encore dans celles proposées par Didier Busca et Denis Salles sur les pollutions agricoles – et on réagit en affirmant : « Mais non, c'est plus compliqué, j'ai des faits, des théories qui vous contredisent, et d'ailleurs vous avez des ancrages normatifs ». Posture fort confortable : on est traîné en remorque par ceux qui prennent des risques normatifs, sans avoir à en prendre soi-même... avec le privilège de passer pour plus savant et plus réflexif !

7) *s'engager dans la voie d'une mise en abîme* : « Attention, j'étudie une situation ; mais j'ai sans doute des présupposés critiques ; donc je vais en même

L'environnement en débat

temps regarder la manière dont je regarde la situation ; mais ce n'est peut-être pas suffisant parce qu'il faut que j'étudie les regards par lesquels je regarde la manière dont je regarde la situation [...] ». Une telle posture, plus rarement adoptée car plus périlleuse que les précédentes, peut fonder des travaux très créatifs et rigoureux à la fois, intéressants par le travail de prise de conscience qu'elle soutient ;

8) *prendre la construction de la critique comme objet d'étude même.*

Je propose cette typologie comme première grille de lecture pour aborder la réflexion critique sur les accommodements qui président aujourd'hui à la plupart de nos recherches. Accommodements certes très fructueux, mais – c'est du moins le point de vue que je défends ici – dont les limites sont en train de devenir trop évidentes pour les travaux et les débats qu'il faudrait aujourd'hui engager afin de sortir de la crise de la critique. Chacune des huit postures peut faire l'objet d'une analyse détaillée mais, faute de temps, je ne développerai ici qu'un seul exemple : celui 1) qui consiste à instituer la recherche de l'accord comme un ancrage tenable des recherches. J'essaierai de montrer d'abord ce que cette posture a de positif et ensuite d'indiquer les dérives auxquelles elle me paraît se prêter.

Un exemple : poser comme valeur repère la recherche de l'accord

Dans cette position, le raisonnement initial du chercheur est en substance le suivant : « Je ne vais pas m'appuyer sur mes propres positions normatives. Les acteurs du terrain ont les leurs. Il est intéressant pour eux de chercher des accords entre eux. C'est intéressant pour moi de les observer et de les aider et je me place ce faisant dans une certaine forme de neutralité ». Adopter cette posture est particulièrement bien venu quand la conjoncture sociale et scientifique est marquée par une polarisation qui bloque la discussion et les controverses. Elle peut alors contribuer à sortir de l'impasse. De plus, cette perspective peut fonder des recherches qui apportent un appui pratique à certains acteurs sociaux dont le rôle est précisément d'agir en vue de l'accord, par exemple des dirigeants politiques, de hauts responsables administratifs, des médiateurs. Il y a donc une véritable demande sociale pour ce type de travail, et les acteurs qui la portent sont plutôt bien outillés pour inciter (institutionnellement, financièrement, socialement, culturellement, etc.) des chercheurs à s'aligner sur la position spécifique qui est la leur dans le champ social. L'opportunité est d'autant plus belle qu'une telle démarche – dans un État démocratique, contribuer à la construction de l'accord par les pouvoirs en place – n'est guère difficile à défendre. Cette posture peut s'appuyer en outre sur la coopération partielle de ceux qui certes sont en désaccord, mais qui ont toujours un intérêt à chercher des points d'accord avec les acteurs plus puissants. Au fond, elle est utile pour tous les acteurs qui sont en recherche et en besoin d'accord. Et puis évidemment, surtout dans ses premiers développements après de longues périodes de blocage,

elle peut favoriser l'exploration de nouveaux points de vue : les accords, il faut les chercher, ils ne sont pas faciles à trouver, il faut battre la campagne et donc la posture de recherche d'innovations pour l'obtention d'un accord peut avoir une grande valeur heuristique. Tous ces éléments confèrent à cette posture une force indéniable.

Elle n'est pas pour autant à l'abri de dérives, notamment de celle que je propose de mettre en symétrie avec celle du « surplomb » et que j'appelle « l'entonnoir ». Sa logique est à peu près la suivante. En s'autorisant de la recherche de l'accord, le chercheur tend à rentrer dans une dynamique qui comporte nécessairement une délimitation extérieure : il faut bien une règle pour exclure ceux qui ne veulent pas du tout de l'accord. Si cette règle est explicite, bien conçue, pensée, comme par exemple le « principe de commune humanité » dans l'économie des grandeurs de Boltanski et Thévenot, elle ne gêne en rien la discussion des limites d'une telle approche. Mais dans des sphères de recherche plus directement envahies par les acteurs de la scène sociale, politique, économique, et par leurs enjeux – c'est très souvent le cas des travaux sur la gestion des territoires, de l'environnement, de l'espace rural – il devient terriblement facile de s'appuyer sur la nécessité impérieuse de la recherche d'accords pour disqualifier de manière insidieuse les voix qui expriment des revendications ou des positions critiques substantielles, qui font apparaître un *dissensus*.

C'est ainsi que l'on peut entrer dans un système d'entonnoir. Dès le départ de l'analyse, certains acteurs, certains discours, certaines revendications, tombent déjà à côté de l'entonnoir de la recherche de l'accord, disqualifiés d'emblée ou par un travail progressif et insidieux de réduction du champ au nom de l'accord. Une fois englobés tous les collègues et tous les acteurs qui ne sont pas exclus de la démarche, comment traiter leur posture ? Eh bien comme un élément de l'accord à venir. Ce qui instaure une dynamique d'analyse qui dès le départ met leur point de vue en dépendance de cet accord qui est à venir. C'est cela, le modèle de l'entonnoir : un premier temps d'exclusion d'une partie des protagonistes, un second temps où ceux qui restent seront obligés de se rendre au point d'attraction et de pouvoir où siège celui qui s'autorise de l'accord. Lorsque les multiples avantages – bien réels, je l'ai rappelé plus haut – des démarches centrées sur la recherche de l'accord s'estompent, il peut n'en rester qu'une stratégie nouvelle de domination et d'étouffement des débats. L'entonnoir est alors le pendant actuel, dans le rôle d'éteignoir des débats, de ce qu'était le surplomb il y a vingt ans.

L'expression familière « mettre tout le monde d'accord » rappelle d'ailleurs de manière savoureuse le caractère ambigu de ce positionnement. Est-ce le résultat d'un dialogue ou d'un acte de force ? Parle-t-on d'un acte de force qui surdétermine le dialogue ou au contraire d'un dialogue qui construit une position de force ? Il est donc important – comme pour chacune des autres positions que j'ai détaillées – de se doter de repères qui permettent de voir si un travail donné se situe plutôt dans une utilisation fructueuse de la posture, ou dans une forme de dérive. Pour la posture fondée sur la recherche de l'accord, que je viens de détailler, un bon critère pourrait être le suivant : telle démarche qui s'en réclame induit-elle une dynamique de subordination ou de disqualification des autres

positions (par accusation, en la passant sous silence, ou par d'autres procédés) ou bien assume-t-elle clairement une position pluraliste dans laquelle elle-même se voit comme acentrique et non pas comme située au centre du dispositif, à côté du débouché de l'entonnoir ?

La nécessité d'une perspective historique

Il faut retenir que, dans leur diversité, ces positions actuelles de soulagement de la tension entre ancrage critique et neutralité suscitent des travaux foisonnants et riches. Elles ont vraiment permis de sortir de certaines impasses et de multiplier les démarches intéressantes. Mais elles laissent persister des lacunes majeures et elles s'exposent à des rendements décroissants parce qu'une bonne partie de leur efficacité vient de ce qu'elles mobilisent des ressources laissées latentes par des périodes ou des lieux qui avaient été rendus en partie stériles par l'impasse de la critique monolithique. Au fur et à mesure que ces moments et ces lieux auront « rendu leur jus » aux démarches de recherche de l'accord, les rendements de celles-ci ne seront plus les mêmes. Il est donc temps de renforcer ou de développer d'autres positions. À cet égard, il me semble intéressant de noter que dans la fin de son ouvrage, Dosse, après avoir résumé ces mouvements de pensée et vanté leur fécondité, pointe leurs limites dans les termes suivants : « Les orientations programmatiques du paradigme émergent comportent quelques risques de points aveugles : [...] focaliser exclusivement son attention sur les intrigues institutantes, en oubliant le plus souvent la résistance des intrigues instituées, [...] évacuer un peu rapidement les diverses formes de conflictualité, d'imposition matérielle ou symbolique, les rapports de force structurants [...] ».

Pour clore ce second volet de mon intervention, je voudrais souligner le lien profond qui unit l'analyse critique que je viens de proposer et l'histoire de la recherche sur la concertation. Suivons encore François Dosse, dont la réflexion se poursuit ainsi : « L'existence, même inévitable, de ces points aveugles est une invitation à une pratique davantage sédimentée du savoir accumulé en sciences humaines pour éviter d'en revenir à un humanisme pré-critique ». Autrement dit, dans nos débats critiques, il apparaît que certains sont encore en train de critiquer la gestion technocratique et le monolithisme idéologique, alors que d'autres sont déjà en train de critiquer les dérives possibles qui naissent des critiques de la situation antérieure. Le seul moyen de pouvoir à la fois continuer à utiliser et à développer le pouvoir heuristique très intéressant des approches du « nouveau paradigme », et commencer à faire la critique de ses dérives possibles, c'est donc de replacer les débats critiques dans leur mouvement au fil des décennies, c'est-à-dire dans l'histoire des recherches sur la concertation et les processus de décision – et bien sûr, plus largement, dans une discussion sur le mouvement général des sciences sociales dans le domaine de l'environnement et de l'aménagement.

3. Quelles positions, quels lieux, pour renouveler l'espace critique ?

Les réflexions que je viens de présenter mènent à la question : que faire, dans la pratique de la recherche, pour ouvrir de nouveaux espaces critiques ? Ce sera l'objet de cette troisième partie.

D'un unitarisme implicite à un pluralisme assumé

L'enjeu mis en évidence est de créer un espace de *dissensus*. Pas un espace de controverse, c'est-à-dire un processus transitoire par lequel il faudrait passer à regret pour revenir à l'unité, mais bien un espace de *dissensus*, dans lequel les positions de désaccord puissent être assumées durablement et structurellement. Or, le paradigme unitaire domine massivement les esprits en France, aussi bien dans la pratique sociale et politique que dans les sciences sociales. Nous avons tendance à considérer le désaccord comme un moment du long chemin qui conduit ou qui ramène à l'accord. Lorsque certains parlent de controverse, ils considèrent l'existence des positions dissensuelles comme un fait constitutif de situations à transformer. Il ne leur vient pas à l'idée de s'inquiéter pour ces positions, pour leur construction, leur entretien, leur portage dans l'espace social : si l'on est porteur implicitement d'une vision unitaire, on ne peut pas ressentir le manque de *dissensus* puisque celui-ci est défini d'emblée comme « étant à intégrer ». Si l'on se place au contraire, comme je le propose, dans une perspective fondamentalement pluraliste, les positions dissensuelles, leur vitalité, leur qualité, leur degré d'élaboration, deviennent une préoccupation centrale de l'analyse et de l'action.

Nous avons vu que naguère l'enjeu était d'échapper à des structures dissensuelles bloquées, usées, stériles. Puis nous avons vu ces structures se diluer dans la concertation. On ne pourra cependant pas indéfiniment prôner la recherche et la pratique de la concertation sans se soucier en même temps de la viabilité dans la durée des positions dissensuelles sans lesquelles il n'est possible, ni sur un plan théorique, ni sur un plan de fonctionnement pratique, que l'espace public soit un espace de sens. C'est pour les années à venir un enjeu majeur, non pas qu'il faille s'inquiéter pour l'existence même de clameurs de *dissensus*, mais plutôt pour les qualités qui permettent aux positions dissensuelles de faire vivre un espace pluraliste.

Peut-on renforcer le *dissensus* ?

Est-il possible de prendre des initiatives pour renforcer le *dissensus*, créer de nouvelles pratiques dissensuelles ? Dans son ouvrage *La démission des*

L'environnement en débat

*clercs*¹, Alain Caillé répond à cette question de manière clairement négative et un peu provocante : « L'hypothèse la plus vraisemblable est que le mal est sans remède ». Pourquoi ? Parce que selon lui, la recherche est placée sous un régime de commandes administratives qui stérilisent son rôle critique et donc sa pertinence. Parce que le monde académique est frileux et s'oriente vers des formes de savoir qui en se technicisant toujours davantage s'enferment dans leur logique interne et deviennent insignifiantes. Parce que les grandes disciplines – l'économie, la sociologie, les sciences politiques – reposent sur des utopies qui sont en voie d'épuisement dans la mesure où elles se réalisent peu ou prou et sont déjà largement récupérées.

Il existe peut-être quand même une voie de sortie – je ne ferai évidemment pas dire à Caillé que définitivement rien n'est possible. Mais si quelque chose est possible, ce ne peut être qu'en partant de la base, par des chercheurs qui portent un désir d'élaboration et de prise de parole critiques. Pour cela, il est clair qu'ils ne peuvent pas se contenter d'attendre une commande administrative de parole critique – même si une telle commande existe bel et bien dans certaines situations. Ils peuvent encore moins attendre qu'il y ait un consensus des acteurs sociaux pour légitimer de leur part une approche critique. Il leur faut donc rechercher dans leurs situations concrètes, chacun pour ce qui le concerne, les marges de manœuvre spécifiques dont ils peuvent se saisir pour devenir les opérateurs d'un discours qui ait – à leurs yeux – le point de vue et la virulence critiques adéquats.

C'est une stratégie de recherche de ce type, élaborée et conduite en situation, qui peut déboucher sur de nouveaux espaces critiques. Elle suppose évidemment que l'on dépasse, dans la prise de conscience des situations de recherche, les stéréotypes sommaires, mais si massivement partagés, qui opposent l'universitaire libre au consultant prisonnier, le commanditaire machiavélique et le financé soumis, ou encore ceux par lesquels chaque discipline constate avec condescendance l'aliénation des autres ou leur infériorité. Tous ces stéréotypes dont nous sommes encombrés, dont les débats entre chercheurs en sciences sociales montrent à quel point ils entravent la discussion, conduisent à la fois à surestimer certaines marges de manœuvre et à en sous-estimer d'autres. Ils sont à dépasser pour trouver de nouvelles prises dans les situations concrètes de recherche.

Une méthode pour avancer

Cette démarche qui repart des situations comporte une dimension analytique au sens que prend le concept dans la notion d'analyse institutionnelle par exemple. Elle s'appuie sur un travail de réflexion qui a abandonné l'idée d'une séparation absolue entre sphère du savoir et sphère de l'action et du débat social ; les réflexions critiques ne peuvent exister que dans le cadre d'un processus de

1. Caillé (A.), 1993, *La démission des clercs. La crise des sciences sociales et l'oubli du politique*, La Découverte, Paris.

prise de conscience et d'explicitation en situation d'action. Elles ne peuvent que s'inscrire dans le cadre de situations de débat, en relation avec d'autres chercheurs et acteurs également engagés dans des processus similaires, même si ce n'est pas forcément sur la base des mêmes positions et des mêmes lignes. Il s'agit d'avancer dans un contexte, et il faut l'assumer, où la compréhension se heurte à des résistances : résistances institutionnelles mais aussi résistances vécues, liées à l'engagement du chercheur lui-même dans l'espace social et qui constituent (ou devraient constituer) un enjeu central de la démarche de recherche.

À ce stade, une analyse détaillée de l'état du débat critique dans le champ de l'environnement serait nécessaire, quoique je ne dispose pas ici de l'espace nécessaire. En effet, si la critique doit repartir dans un processus initié par la base, ancré dans les situations de recherche concrètes, alors elle ne peut pas faire abstraction des champs d'application – ou plus précisément des « champs d'implication » – et donc ici d'une analyse précise de la conjoncture critique des débats environnementaux. C'est d'autant plus important que ceux-ci sont aujourd'hui en crise profonde. D'abord parce que la gestion intégrée et le développement durable, Stéphane La Branche l'a évoqué précédemment, constituent une sorte de détournement de la critique environnementale du développement qui débouche sur une situation relativement illisible qu'il est important de travailler à clarifier. Ensuite, parce que les topiques critiques s'enchevêtrent : il n'y a pas que la critique environnementale mais aussi la critique tiers-mondiste, la critique humaniste, etc. Enfin, parce que ces difficultés sont amplifiées par le contexte où, comme j'ai tenté de le montrer, l'effort de clarification est suspendu à la fois à cause des mots d'ordre d'inhibition de la critique et parce que beaucoup de chercheurs trouvent un intérêt à rester dans le flou quant aux ancrages normatifs de leurs positions.

La méthode pour avancer ? Elle est simple : puisqu'on ne peut pas, à l'évidence, programmer le *dissensus*, la méthode est de tirer à hue et à dia et d'insuffler une vivacité, des contenus et des procédés nouveaux à des débats critiques quelque peu endormis. Tout au plus, mais c'est quand même capital, avons-nous intérêt à nous garder de retourner directement aux errements de l'ère du soupçon et du surplomb et à ses effrayantes interpellations – pour ceux qui se souviennent : « D'où tu parles ? », « Tu es l'allié objectif de...¹ ! », etc. Pour qu'on ne bute pas tout de suite sur des arguments massues qui renvoient chacun à sa niche et nous enferment dans l'apathie du débat critique, il pourrait être utile d'énoncer quelques règles permettant de prolonger un dialogue « suffisamment désordonné » – je vous laisse cerner les connotations de cette notion. Voici mes propositions de règles : chacun peut mettre un point d'honneur à expliciter la manière dont il gère son ancrage normatif, sa réflexion sur la portée pratique des analyses qu'il introduit dans le débat ; chacun peut manifester – ou au moins essayer d'exprimer – à quel degré il comprend les positions de l'autre et les accepte sans revendiquer d'emblée pour lui-même une position centrale

1. Ici, insérez le nom de quelqu'un d'affreux dont vous pensez qu'il disqualifie complètement la position du chercheur car il a osé penser pouvoir prendre la parole en étant ancré dans ses positions normatives...

L'environnement en débat

indiscutable ; et puis, plus généralement, chacun peut être guidé dans ses prises de parole par le souci de maintenir viable l'espace de *dissensus* à la fois académique et social qui donne sens à notre travail à tous.

Conclusion

C'est en tout cas à l'ouverture et à l'entretien de cet espace viable de *dissensus* que j'ai tenté de contribuer par la présente intervention. Je me suis efforcé pour ce faire de proposer des repères, des orientations, des incitations par trois approches successives : en partant de la relation entre concertation et critique, du positionnement des recherches, de la situation de chacun en termes de pratique de la recherche. Je n'ai pas pu exposer, faute de temps, le développement plus spécifique de cette réflexion pour ce qui concerne le débat environnemental. Mais nous avons encore un an et demi de programme Concertation, décision et environnement et l'un des enjeux de nos discussions à venir sera certainement d'observer, dans notre champ environnemental, qui parle de quoi, pour qui, sur quoi, contre qui, quand il parle de concertation et de décision. J'espère que ces discussions seront guidées par une réflexivité partagée c'est-à-dire, dans la perspective que j'ai présentée ici, à la fois divisée et mise en commun.

Table ronde

Jean-Yves Nevers

Directeur de recherche en sociologie, CNRS,
CERTOP – université de Toulouse le Mirail

Puisque la règle veut que nous ne prenions pas connaissance des interventions avant le début de la séance, je limiterai mon propos à quelques remarques rapides.

Je m'attendais à une intervention s'articulant autour d'une part d'une analyse globale de l'évolution des sciences sociales depuis la situation des années 1970 où dominait la critique – ou en tout cas un discours politique et une certaine radicalité, et d'autre part d'une réflexion sur comment les enjeux environnementaux pouvaient générer une réflexion nouvelle sur la concertation. Je suis donc quelque peu « pris à contre-pied », mais je voudrais quand même revenir sur l'espace public de débat des années 1970 pour voir en quoi il s'oppose à la situation actuelle. Y a-t-il symétrie inverse complète ? Laurent Mermet affirme en substance que c'est la montée de la concertation qui menace la critique et la réduit. Pourrait-on dire qu'inversement, la force de la critique dans les années 1970 a annihilé toute tentative de concertation à l'époque ? Je ne le pense pas, entre autres parce que cela signifierait qu'avant les années 1970 les processus de décision dans notre société étaient ouverts au débat public et à la participation, ce qui n'était pas le cas. Il convient donc d'être très prudent et plus précis sur les relations entre développement de la concertation et force de la critique.

Pour aller plus loin sur ce point, il faudrait distinguer parmi les divers dispositifs de concertation imaginés et mis en place dans les années soixante et soixante-dix, ceux qui visaient à améliorer la coordination entre les différents services de l'État, ceux qui étaient destinés à organiser une coopération stable entre les administrations sectorielles et des groupes d'intérêts (selon la logique des « iso-

lats bureaucratiques-corporatistes » décrits par Pierre Grémion¹) et les procédures de participation plus largement ouvertes à la population et qui sont restées jusqu'à la fin des années 1970 les parents pauvres de la concertation. Le développement des procédures de concertation dans les années 1960 coïncide avec l'émergence de plusieurs mouvements de contestation auxquels font échos des courants de recherche critiques très variés. Les uns portent sur l'efficacité de l'action de l'État, les autres sur sa légitimité même c'est-à-dire sur sa capacité à représenter l'ensemble de la société et à construire un « intérêt général ». Les forces sociales et politiques qui contestent la légitimité de l'État ne coïncident pas avec celles qui en contestent l'efficacité. Il en va de même des différents courants critiques dans les sciences sociales : Michel Crozier et ses collègues du CSO critiquent alors le modèle français d'administration du point de vue de ses performances tandis que les sociologues marxistes critiquent la politique urbaine étatique en mettant en cause les fondements mêmes de la légitimité de l'« État capitaliste ».

J'ai été assez surpris par le point de vue à partir duquel Laurent Mermet énonce son discours : qui parle ? Il y a quand même beaucoup de volontarisme à appeler à l'organisation d'un espace de *dissensus*. Si l'on essaie de penser de façon dialectique les rapports entre la dynamique sociale et le développement des sciences sociales, rien ne se fait par action volontariste. D'ailleurs, qui va créer cet espace ? Une « communauté » de chercheurs ? En outre, la « demande administrative d'approches critiques » donc vous parlez existe-t-elle réellement et a-t-elle jamais existé ? Tout dépend bien sûr du sens que l'on attribue à la « critique », mais je ne pense pas qu'il y ait jamais eu de demande pour des approches qui refuseraient de s'inscrire dans des projets, dans une science

1. Grémion (P.), 1976, *Le pouvoir périphérique, bureaucrates et notables dans le système politique français*, éditions du Seuil, Paris.

sociale appliquée ou plutôt dans une application de connaissances scientifiques.

Enfin, je voudrais revenir sur la typologie proposée des positions que les sociologues adopteraient pour gérer la tension entre neutralité et esprit critique. Existe-t-il vraiment des sociologues qui à la fois adoptent un point de vue critique et, disons, politique, et peuvent se prévaloir d'une neutralité ? Je comprends mal en fait ce souci qui est le vôtre. Tout le monde aujourd'hui reconnaît la légitimité d'un point de vue antérieur à la formulation d'une problématique de recherche. Le problème est que la référence à des valeurs en dehors du champ politique est désormais assez difficile, et donc rare. Mais l'origine de cette situation est moins dans les problèmes de conciliation entre approche critique et neutralité, que dans la société elle-même : nous sommes dans une société dans laquelle la conflictualité a été en grande partie résorbée ou plus justement, dans une société où les manifestations sociales et les expressions politiques de la conflictualité ont profondément changé.

Peut-on dire, même s'il est vrai que les sciences sociales sont d'une certaine façon sous « l'empire du consensus », qu'il ne reste aujourd'hui rien de leurs fonctions critiques ? La démarche scientifique que mettent en œuvre ou que s'efforcent de mettre en œuvre la plupart des chercheurs, produit des connaissances qui en elles-mêmes ont des effets réels de dévoilement, d'explicitation et de mise en objectivité. Ces connaissances peuvent ensuite servir de base à des actions de dénonciation et de critique sociale. Mais ce prolongement ne relève pas de la démarche scientifique elle-même et il est important de marquer la frontière entre les *dissensus* d'ordre épistémologique, méthodologique et théorique de la communauté scientifique observante et l'ordre et les désordres qui agitent l'objet de cette observation.

Laurent Mermet

Effectivement, la symétrie avec les années 1970 n'est pas réelle. La montée de la critique, les mouvements sociaux, les luttes, etc., ont été nécessaires à l'émergence de situations significatives de négociation et de concertation. Mais il faut être attentif au fait que le mouvement de retour n'est nullement garanti. Il est possible que la pertinence se perde dans les méandres d'une certaine concertation : l'enjeu est de savoir comment les recherches sur la concertation peuvent réactiver en retour de nouvelles postures, de nouveaux mouvements critiques, qui éviteront qu'elles ne soient au contraire utilisées pour arrêter la machine du changement.

Je suis en outre tout à fait d'accord quant à la fonction critique de la connaissance. Dans ma typologie, j'essaie d'épingler toutes les postures qui précisément tendent à marginaliser cette fonction. Bien sûr, certains chercheurs assument plus frontalement leurs bases critiques, mais dans les champs de recherche dans lesquels je suis impliqué, ils sont en nombre décroissant alors que les autres postures, que je décris ici, sont très fortes.

Enfin, la question « d'où je parle ? » est cruciale. On ne peut pas planifier un espace de *dissensus*, et il n'y a pas d'instance unitaire qui le puisse. Je suis frappé par le poids du paradigme unitaire qui fait que quand « on » veut, « on » est toujours soit l'État, soit le collectif, etc. Pour moi, un volontarisme pluraliste est ne serait-ce qu'une personne ou un groupe qui veut. Je m'exprime ici en l'occurrence à cheval entre deux positions : les travaux critiques que nous produisons à RGTE¹, pour porter, doivent s'accompagner d'une action par le bas d'organisation d'un espace critique. J'ai bien conscience qu'il en est de même pour d'autres chercheurs porteurs d'autres points de vue critiques, différents du nôtre, et que j'appelle eux aussi à faire preuve de volontarisme. Il n'est pas question d'un volontarisme administré.

1. Cf. par exemple la thèse de Maya Leroy : Leroy (M.), 2004, *Gestion stratégique des écosystèmes dans un contexte d'aide internationale : engagements environnementaux et dispositifs de gestion dans la vallée du fleuve Sénégal*, thèse de doctorat, ENGREF, Paris (à paraître aux éditions L'Harmattan).

Jean-Yves Nevers

Nous sommes d'accord : on ne fait pas de la polémique par décret.

Bernard Reber

Chargé de recherche en philosophie politique et morale, Centre de recherche sens, éthique et société (CERSES), CNRS – université de Paris V

Pour discuter l'intervention de Laurent Mermet, je m'appuierai sur des domaines très différents et souvent, malheureusement, trop éloignés : la philosophie politique et les théories morales d'une part, l'analyse empirique d'autre part, avec l'étude de multiples dispositifs d'évaluation technologique participative (que je nommerai par la suite ETP) en Europe – évaluation présente dans des projets comparatifs récents tels que EUROPTA (*European Participatory Technology Assessment. Participatory Methods in Technology Assessment and Technology Decision-Making*)¹ ou TAMI² (*Technology Assessment in Europe : between Methods and Impacts*).

Pour aller plus loin que ces projets, deux voies sont possibles. La première consiste à approfondir l'analyse des processus réels. Il est vrai que ces recherches sont rares et prennent beaucoup de temps ; les recherches du programme CDE y contribuent. Les indices de décalages entre procédures annoncées et processus réels pourraient pourtant documenter une critique. On peut regretter néanmoins que, quand ces études existent, les outils analytiques sont souvent très semblables. La seconde voie pourrait consister à

mener plus loin le travail de justification et de cohérence théorique.

Entre les deux voies, nous trouvons les publications des auteurs du « niveau intermédiaire », dont se servent bon nombre d'analystes impliqués dans le programme CDE. Nous aurions donc besoin d'un « ascenseur » pour joindre ces deux niveaux d'analyse.

Laurent Mermet met à l'épreuve, dans son exposé, la « tyrannie » de l'accord auquel on doit arriver dans la concertation. De grandes théories, comme celles d'Habermas dans *La technique et la science comme « idéologie »*³, puis dans *Morale et communication*⁴ et *De l'éthique de la discussion*⁵, défendent ce principe. Interprétant une idée de G. H. Mead avec les moyens d'une théorie pragmatique de l'argumentation, Habermas fait acte de foi en faveur de la possibilité de convaincre, sous certaines contraintes, un auditoire traversé par des conflits, en faisant émerger un « meilleur argument » qui pourrait cristalliser un consensus. Cette théorie plane à l'arrière-plan de recherches tournées plus explicitement vers des questions comme celles du séminaire CDE, recherches plus proches des techniques qu'Habermas, qui reste très général et abstrait. Je vous épargne les difficultés pour rendre opératoire cette théorie dans l'analyse de matériaux langagiers de discours réels.

Une version un peu plus ancienne, qui inspire les recherches d'auteurs bien connus du domaine, est celle du pragmatiste John Dewey, dont certains ouvrages viennent d'être traduits en français : *Le public et*

1. Mené de mars 1998 à décembre 1999, le projet EUROPTA sur les méthodes de participation dans l'évaluation et la décision en matière technologique a été financé par la Commission européenne (DG XII) dans le cadre du programme TSER. Il a été coordonné par le *Danish Board of Technology*, avec des partenaires autrichiens, allemands, néerlandais, britanniques et des associés suisses. Cf. Simon (J.) et Bellucci (S.) (sous la direction de), 2003, *Participatory technology assessment. European perspectives*, Centre for the study of democracy and Swiss centre for technology assessment.

2. *Technology assessment in Europe ; between method and impact*, financé par la Commission européenne (*Strategic analysis of specific political issues*) et lancé en 2002, auquel j'ai pu être associé comme expert extérieur. Decker (M.) et Ladikas (M.) (éd.), 2004, *Bridges between Science, Society and Policy. Technology Assessment – Methods and Impacts*, Springer, Berlin Heidelberg New York.

3. Habermas (J.), 1968, *La technique et la science comme « idéologie »*, traduction et préface de Ladmiral (J.-R.), Gallimard, 1973, Paris.

4. Habermas (J.), 1986, *Morale et communication*, traduction de Bouchindhomme (C.), édition du Cerf.

5. Habermas (J.), 1992, *De l'éthique de la discussion*, traduction de Hunyadi (M.), éditions du Cerf.

*ses problèmes*¹ et *Reconstruction en philosophie*². John Dewey porte à la fois le souci du public et celui de la contribution de « bonnes » sciences sociales à l'enquête. Certes, ses préoccupations peuvent sembler un peu anciennes – il a écrit sa méthodologie en 1927³ – mais elles sont en même temps très neuves pour nous étant donné l'occultation dont la pensée de Dewey a souffert, les versions parfois très pauvres du pragmatisme, et le « tunnel » en sciences sociales, causé par des types de sociologies concurrentes dominantes ou « de surplomb » dont parlait Laurent Mermet. Chez Dewey, le public affecté par les perturbations technologiques arrivera à se doter d'un État qui veille à éviter les conséquences dommageables que l'enquête lui permettra de déterminer.

Dans les deux cas, un accord est possible pour réduire le *dissensus*. Chez Habermas, on peut parler de cognitivisme moral, puisqu'une connaissance du bien commun qui s'imposerait à tous rationnellement est possible. De ce point de vue, il ne fait que reprendre le programme kantien. Pour Dewey, l'approche est plus complexe, mêlant technologisme et conséquentialisme avec une once de naturalisme. Habermas, assez pragmatiste dans son approche, a pourtant critiqué l'étrécissement de la communauté politique chez Dewey. Apparemment, ces auteurs et leurs épigones, par leur monisme, débouchent sur des contradictions en réduisant au prix fort les oppositions, notamment morales, comme nous le signalerons par la suite.

On peut se demander à ce stade : pourquoi une telle débauche de moyens de concertation, voire de délibération ? Cela « complique »-t-il vraiment la décision, et dans quelle mesure – cette « complication » étant ici appréciée positivement ? A-t-on affaire à un

supplément de recherches pour « rendre les preuves publiques », dans l'esprit du principe de précaution bien compris ?

Quelles sont les visées de ces formes de concertation ? Est-ce pour communiquer et convaincre (comme dans le cas de la médiation environnementale) ? Est-ce pour révéler des désaccords et des positions, afin d'être en mesure de prendre une décision ? Est-ce pour impliquer les publics affectés dans les procédures les plus équitables qui permettront de prendre les décisions les plus légitimes possibles ? Est-ce pour aller jusqu'à la décision, avec tous les problèmes administratifs et de légitimité qui s'imposent, relatifs au type de représentativité des personnes impliquées ? Est-ce vraiment pour aboutir à un accord, et avec qui ?

On a pu observer un manque de clarté sur les objectifs de la concertation. Des travaux empiriques, même légers, sur la mise en place de ces processus montrent qu'il s'agit de beaucoup d'autres choses que d'une stricte concertation. Les états généraux de l'alimentation et ceux de la santé⁴ sont éloquentes à ce propos. Il en a parfois découlé des rencontres décevantes, voire un certain cynisme partagé entre des citoyens désabusés face aux vertus de la concertation et des techniciens qui usent de ces processus comme de tests pour apprécier et contourner les oppositions. On peut noter également des détournements d'attention : la sélection d'un projet est passée au crible de la critique, quand un autre passe en force ou, pire, « en douce » ailleurs.

Le lien entre délibération et décision mériterait également d'être éclairé. Est-on dans une configuration décisionniste, schmittienne ou weberienne, marquée par l'impossibilité de se mettre d'accord sur des valeurs sans ouvrir aussitôt une « guerre des dieux », et où la

1. Dewey (J.), 1927, *Le public et ses problèmes*, traduction et préface de Zask (J.), publications de l'université de Pau, Farrago/Ed. Léo Scheer, 2003.

2. Dewey (J.), 1920, *Reconstruction en philosophie*, traduction de Di Mascio (P.), préface de Rorty (R.), université de Pau, Farrago/Léo Scheer, 2003.

3. Dewey (J.), 1938, *Logique. La théorie de l'enquête*, traduction de Deledalle (G.), PUF, 1967.

4. Les états généraux de l'alimentation (2000) et les états généraux de la santé (1998-1999). Pour les premiers, voir : Joly (P.-B.) et Marris (C.), 2002, « *Que voulons-nous manger ?* » *Les états généraux de l'alimentation : enseignements d'une expérience de mise en débat public des politiques alimentaires*, rapport final, Conseil nationale de l'alimentation, juillet.

seule chose importante est la légitimité de l'autorité décisionnaire ? S'en remet-on au « salut » par les experts ? Ou encore mêle-t-on, par exemple, le pragmatisme de Dewey et le néokantisme d'Habermas ? Ou bien cherche-t-on, de façon plus ambitieuse, à honorer un pluralisme normatif beaucoup plus riche, notamment du point de vue moral et/ou éthique, avec les ressources théoriques de celles-ci et pas le recours unique à leur seule mention ? On ne peut se contenter de désaccords jugés trop hâtivement « moraux », comme ce fut le cas dans le rapport des quatre « sages » du « débat sur les OGM et les essais au champ » (2002) ¹.

J'aurais ici une question à adresser à Laurent Mermet : les recherches dont vous parlez se situent-elles dans un balancement entre l'effet « *loft* » de procédures de concertation très confinées et le déficit de représentativité de celles-ci ? Est-ce blâmable, et la bonne représentation constitue-t-elle à elle seule la solution à ces problèmes ? Pensons par exemple à la rédaction de l'accord de Genève à propos du Proche-Orient (décembre 2003), opérée dans un chalet suisse...

Abordons à présent le thème de la normativité. Je considère que le volet scientifique et technique de l'évaluation technologique, le *technological assessment* ou encore sa version participative (*participatory technological assessment*) est bien travaillé et intégré. On peut s'en rendre compte dans les recherches en *sciences studies*, ou dans diverses sociologies des sciences selon qu'elles sont réalistes ou à l'inverse taxées de relativistes (selon une qualification reprise par Dominique Raynaud ² pour parler d'auteurs comme Michel Callon, dont les recherches sont souvent mentionnées, voire exploitées, dans le cadre de CDE). En revanche, les mêmes projets butent sur des désaccords qualifiés

trop rapidement de « moraux ». Je pense par exemple à la dissémination des résultats du projet TAMI en novembre dernier à Bruxelles.

Que fait-on de ce passager encombrant qu'est la morale ou l'éthique ? Est-il « passé par la fenêtre » d'une rhétorique appauvrie et très peu aristotélicienne, sans place dans des sciences sociales qui se voudraient uniquement descriptives ou alors uniquement préoccupées par les positions et les réseaux, suiveuses d'« acteurs-z-eux-mêmes », ou, pire, perdu dans les marais du cynisme ambiant ?

En effet si, par manque de certitude scientifique et par pluralité d'intérêts, nous ne pouvons nous appuyer que sur la légitimité des procédures, je vois mal comment éviter certaines questions morales, comme celles soulevées par Stéphane La Branche, qui signalait la pauvreté des recherches éthiques en France, rarement au fait des débats traités en philosophie morale à l'étranger. Il faudrait pouvoir arriver au même « dépliage » de toute la technicité de ce sous-domaine de la philosophie, pour le mettre aux prises avec l'empirie, en passant par les médiations sociolinguistiques et la difficile sociologie morale, par exemple. Du point de vue des praticiens de l'ETP, il semble que le traitement du domaine moral ne doit pas être différent de celui des « sciences dures » : on ne décide pas à partir de rien, et ce d'autant plus si l'on délibère et juge au milieu d'un « champ de bataille » de positions, de cadrages, de fondements, de facteurs très différents voire opposés.

Les premiers travaux comparatifs des évaluations secondes de trente ans d'ETP en Europe s'y attèlent et fournissent une contribution critériologique au premier point proposé par

1. Reber (B.), à paraître en 2006, « Confrontations et “justifications morales en action” : le cas de l'évaluation publique des OGM en France et en Suisse », in Adam (J.-M.), Fiala (P.) (sous la direction de), *Mots 81, les langages du politique*, dossier « Le laboratoire suisse ».

2. Raynaud (D.), 2003, *Sociologie des controverses scientifiques*, PUF. Le titre, mis au singulier, anticipe peut-être sur l'issue de l'opposition entre les sociologies rationalistes, qui ont la sympathie de l'auteur et celles qu'il qualifie de relativistes de Bloor, Collins, Cox, Norton, Pinch, Shapin, Barnes, Callon, Shaffer, Galison, Latour, Woolgar, Vinck, Barnes, sans que la liste classée selon l'apparition de leurs textes importants ne soit exhaustive. Ce deuxième groupe domine la communauté des *sciences studies*.

L'environnement en débat

Laurent Mermet. Chacun propose sa liste : praticiens, sociologues et politistes tentent de produire les critères qui pourront les aider pour les évaluations *ex ante* et *ex post* des procédures, de leur mise en place, ou des processus¹. Tous reconnaissent ce faisant qu'ils ne peuvent éviter de produire des cadres normatifs, avec des sources aussi variées que la justice procédurale, l'éthique du discours ou la démocratie dialogique. Cela peut paraître trivial, mais pour dire ce qu'est un bon débat, ces considérations semblent difficilement évitables. De plus, je ne pense pas qu'il soit judicieux d'abandonner toutes les questions normatives à l'économie et à sa fille – pas toujours légitime à ses yeux – la gestion.

Je souhaite soumettre un dernier point au programme CDE pour les deux ans à venir. Par bonheur, l'opposition du pluralisme au « consensualisme » est l'une des questions qui taraudent les philosophes politiques². Le pluralisme a même obligé l'un des auteurs majeurs dans cette discipline, John Rawls, à reprendre ses recherches³ d'une autre manière. Je signale que ce dernier diffère d'Habermas en ce qu'il s'appuie sur des intuitions morales. John Rawls distingue dans les querelles morales et politiques ce qui doit être laissé de côté, jugé « non tranchable » et donc relégué du côté des doctrines compréhensives. Dewey aurait certainement critiqué cette position, anticipant sur l'une des décisions importantes pour son public politique : l'établissement de la frontière entre privé et public. D'autres auteurs ont mis en cause cette éthique minimale de Rawls pour défendre un pluralisme de principe, non-relativiste, situé à divers niveaux dans l'élaboration d'un

jugement pratique, et s'exerçant à la fois dans les domaines épistémiques et moraux⁴.

Je crois, contrairement à ce que certains sociologues ont pu écrire, qu'il serait un luxe de se priver des ressources de la philosophie morale et politique. La « chance » pour nos recherches est que les philosophes des sciences sociales qui traitent de questions empiriques, comme c'est fréquent au Canada par exemple, se sont rarement confrontés à des questions intégrant des controverses techniques comme celles qui sont traitées dans le cadre de CDE. La critique pourrait alors s'exercer à nouveaux frais, devenir « hyper-critique », en considérant les niveaux auxquels le pluralisme s'exerce : de la pluralité des points de vue au pluralisme moral, d'une logique de la compréhension descriptive à la justification, se risquant à l'articulation périlleuse entre philosophie et sociologie pour traiter de la question de l'évaluation.

À l'écoute de l'exposé, j'ajouterai deux remarques. Tout d'abord, on pourrait distinguer dans cette présentation entre valeurs épistémiques et valeurs morales, trois niveaux de l'évaluation : sur le plan scientifique, moral et celui de l'analyse seconde des sciences sociales et politiques. D'autre part, pour l'élaboration des jugements pratiques ou pour la description analytique, je signale que l'appui sur les valeurs n'est pas le seul recours possible.

Du point de vue des relations entre disciplines, entre théories et pratiques, j'invite donc à éviter qu'il y ait deux « ascenseurs » parallèles, celui des philosophes et celui des sciences sociales.

1. Reber (B.), 2005, « Technologies et débat démocratique en Europe : de la participation à l'évaluation pluraliste », *Revue française de science politique*, octobre-novembre, pp. 811-834.

2. Cf. par exemple les théories de la démocratie délibérative, dont le texte fondateur est certainement celui de Joshua (C.), 1989, « Deliberation and democratic legitimacy », in Hamlin (A.), Pettit (P.) (sous la direction de), *The good polity. Normative analysis of the State*, Basil Blackwell, Oxford, pp. 17-34.

3. Rawls (J.), 1993, *Libéralisme politique*, traduction de Audard (C.), PUF, 1995, qui revient sur sa *Théorie de la justice*, 1971, traduction de Audard (C.), éditions du Seuil, 1987.

4. Cf. Reber (B.) (sous la direction de), à paraître en 2006, dossier « Pluralisme moral et politique », dans la revue *Archives de philosophie du droit*.

Discussion avec le public

Bernard Guibert

INSEE

Pour prolonger la dernière question qui a été posée – savoir si la philosophie ne s'était pas séparée des autres sciences sociales – je reviendrai à l'exposé de Laurent Mermet dans sa posture n° 7, qu'il qualifie de « mise en abîme » : il s'agit de savoir de quelle philosophie il faut se rapprocher dans les sciences sociales. Quand il a parlé de « mise en abîme », je me suis souvenu d'un ouvrage célèbre de Edmund Husserl qui s'intitule *La crise des sciences européennes*¹. Le présupposé de l'exposé de Laurent Mermet était, me semble-t-il, de penser que la régression vers les fondements ne pouvait être qu'une régression à l'infini. Or, la thèse posée par Husserl, bien que non démontrée, était justement que cette régression n'était pas à l'infini.

Ceci peut constituer une critique d'un ouvrage largement cité par Laurent Mermet, celui de François Dosse : l'auteur y esquisse, dans sa représentation du mouvement des idées, une histoire internaliste des sciences sociales en France, en gommant la question de leurs rapports avec la phénoménologie. Il y a à cela des circonstances atténuantes : comme chacun sait, l'héritage de Husserl a été complètement oublié en France par la lecture de Heidegger, et par la suite la transmission de cet héritage a été interrompue par la mort prématurée de Merleau-Ponty.

Je me demande donc s'il n'y a pas un danger de perpétuer la séparation entre sciences sociales et philosophie, en allant s'égarer du côté de la philosophie politique au lieu de se tourner vers la phénoménologie. Je pense qu'il faut noter ici, et c'est la lecture que propose également François Dosse, que la lecture de l'épistémologie a été en France complètement hypothéquée par Bachelard au profit d'une épistémologie essentiellement tournée vers les sciences exactes, avec l'illusion que ces sciences exactes pouvaient

se donner à elles-mêmes leur fondement dans une lecture internaliste de leur histoire.

Olivier Dedieu

CEPEL – université de Montpellier I

J'aimerais tout d'abord demander à Laurent Mermet comment il gère le fait d'estimer que l'avenir de la recherche soit le *dissensus* alors que celui de l'action publique serait le consensus. N'y a-t-il pas là un paradoxe ?

D'autre part, je souhaitais parler du statut du débat dans la science pour me demander si on ne mélange pas un peu tout : est-ce que les écoles critiques arrivaient à débattre avec leurs collègues ? Est-ce que les marxistes acceptaient de débattre avec des Tourainiens ? Est-ce qu'aujourd'hui les Boltanskiens sont susceptibles de monter un colloque conjoint avec des Bourdieusiens ? J'aimerais voir ça...

Je me demande donc si nous n'assistons pas plutôt à une évolution de la recherche avec un poids grandissant de l'expertise – les chercheurs ont de plus en plus le statut d'experts, et le gouvernement actuel favorise cette évolution. La dépolitisation du débat scientifique veut-elle dire que nous sommes dans un consensus ? On peut se demander si ce n'est pas plutôt l'évolution des questions de recherche qui permet d'arriver au consensus, avec des repositionnements sur le développement durable, la gouvernance, etc., sachant que personne ne met la même chose derrière ces termes. En quoi cela représente-t-il un vrai consensus ?

Mathieu Brugidou

EDF R & D

Je voulais revenir sur l'épuisement de la critique : vous avez dit que la question de l'environnement pouvait y être ramenée. Je vois en effet un grand malaise dans le discours critique et un épuisement de la contestation au

1. Husserl (E.), 1989, *La crise des sciences européennes et la phénoménologie transcendantale*, Gallimard, Paris (première édition 1935).

L'environnement en débat

niveau social – c'est le propos de Boltanski. Je ne suis par contre pas certain que cela puisse s'appliquer complètement au domaine de l'environnement : il y a de nombreux mouvements qui témoignent d'une certaine vivacité de la contestation – quoique je souffre peut-être en la matière d'un peu de cécité historique. J'aimerais que cette question soit creusée : n'y a-t-il pas aussi un déplacement des discours critiques, ce qui se rapprocherait de ce que nous propose Boltanski ?

Georges Mercadal

Commission nationale du débat public

J'irai dans le même sens : ce que vous ressentez comme un affaiblissement de la critique n'est-il pas plutôt un déplacement de la critique ? J'ai le sentiment que sur le terrain, au fur et à mesure que la concertation – formelle ou informelle – permet de dégager des accords, ceux-ci ne satisfont pas tout le monde, et que ceux qui sont restés en dehors de l'accord trouvent une nouvelle formulation de la critique.

Je vois deux déplacements possibles de la critique – et encore une fois je parle du terrain et pas des recherches. Le premier consiste à aller le plus en amont possible : la critique peut ainsi se renouveler. Il n'est certes pas exclu qu'elle s'affaiblisse au passage en devenant plus abstraite et peut-être moins crédible, mais elle n'en est pas moins présente, et la recherche peut l'aider à se consolider. Le deuxième mouvement correspond à un déplacement vers d'autres thématiques : ainsi, derrière les termes de « développement durable », on met désormais non seulement l'environnement mais également d'autres questions comme les questions sociales.

J'observe donc plutôt un déplacement qu'un affaiblissement. L'action publique apparaît toujours comme récupératrice de la critique, et la concertation l'aide en ce sens. Mais à mesure que cette récupération a lieu, la critique se déplace pour réapparaître ailleurs.

Laurent Mermet

Il y a un fort recouplement entre ces différentes interpellations. Sur le premier point, il est clair qu'il y aurait effectivement une contra-

diction majeure à prôner le consensus comme mode d'action publique et le *dissensus* pour la recherche. Je n'appelle donc absolument pas à aller systématiquement vers des formes d'action publique plus consensuelles, et je considère au contraire que les formes d'action publique sont déjà, pour partie, insuffisamment dissensuelles. Je trouve par exemple trop consensuel et extrêmement négatif à terme le fait que les différents services de l'État, porteurs de préoccupations légitimes mais très différentes les unes des autres, ne puissent plus exprimer leur *dissensus* sur la place publique avant les arbitrages politiques, mais soient obligés de les arbitrer dans des réunions closes sous la houlette du préfet afin que l'État puisse paraître parler d'une seule voix.

Pour répondre à la question de Monsieur Mercadal, il me paraît également tout à fait légitime que l'action publique consiste à récupérer une partie des interpellations critiques pour les transformer en actions. Le contraire serait regrettable, et c'est aussi en ce sens que la sortie du surplomb, qui indiquait uniquement des positions de critique radicale, est un progrès puisqu'elle permet de transformer une partie des interpellations critiques en changements. Mais le propre de la récupération mise en œuvre est que, pour reprendre une formule de Boltanski et Chiapello, elle a toujours pour revers une récupération « rejet » : dans le champ de l'environnement, par exemple, l'interpellation critique est transformée pour partie en mise en œuvre, et pour partie en rejet et en affaiblissement de la critique. Il y a donc bien un déplacement, à la fois inévitable et positif du point de vue de la démocratie : ce serait un comble que le citoyen proteste et que l'action publique mette un point d'honneur à ne pas récupérer ces protestations.

En revanche, ces déplacements affaiblissent structurellement les porteurs de la critique. La question est alors de savoir dans quel cadre on se situe. Ce peut être un cadre au sein duquel les déplacements sont assumés, permettant de conserver des porteurs de critique qui arrivent à se renouveler suffisamment pour que le *dissensus*, tout en se déplaçant dans ses contenus ou les acteurs qui

en sont porteurs, puisse continuer à fonctionner comme une interpellation politiquement ou administrativement efficace de l'action publique à l'endroit où elle s'est déplacée. Au contraire, il peut s'agir d'une situation où les déplacements liés à la récupération par l'action publique sont gérés stratégiquement, de manière à mettre systématiquement et volontairement hors-jeu les porteurs de l'interpellation critique.

La question sur laquelle j'aimerais attirer l'attention, que ce soit dans le champ du débat sociopolitique ou dans celui de la recherche, est de savoir dans quelle mesure les interpellations critiques sont en mesure de suivre les déplacements à la fois thématiques, sociaux et en termes de positionnement d'acteurs, de façon à ce que le débat reste vif. Ce débat est en effet la condition pour qu'une récupération continue, et donc une mise en œuvre, soient possibles de la part des pouvoirs publics – et pour que le processus ne se désamorce pas.

Bernard Reber

Si j'ai choisi de parler du potentiel de la philosophie morale et politique, principalement anglo-saxonne, pour déconstruire et comprendre ces désaccords moraux, c'est à dessein : je pense qu'elle est appropriée pour les questions que nous nous posons. Mais la bibliothèque de la philosophie est extrêmement vaste, et on l'on peut effectivement recourir à Husserl, quoique je vous inviterais plutôt à vous orienter vers Alfred Schutz¹ pour avoir quelque chose de « praticable » du point de vue des sciences sociales. Il ne faudrait surtout pas que vous vous perdiez dans « les rayons » de l'histoire de la philosophie. On peut toujours affirmer « Tocqueville l'avait bien dit », nous assistons aujourd'hui à un véritable « effet Tocqueville », notamment parce qu'il a parlé

d'éthicisation. Il reste encore un travail d'adaptation important à faire pour traiter des problèmes dont nous parlons, pour au moins deux raisons. D'une part, le dialogue entre la philosophie et les sciences sociales, capital pour pouvoir répondre à ces questions, doit se développer. Il est trop rare et le sous-développement de la sociologie de l'éthique² en témoigne³. D'autre part, l'un des bénéfices secondaires de l'histoire de la philosophie est de remettre en contexte certains écrits, sans les relativiser, mais pour en faire apparaître les différences, voire les limites, avec les thèses défendues aujourd'hui.

Laurent Mermet

Je voudrais rebondir sur l'intervention de Bernard Reber en soulevant le point suivant : la morale, dans les écrits de philosophie politique ou en tout cas dans la manière dont ils sont utilisés dans le champ des recherches appliquées sur l'environnement et l'aménagement, porte presque toujours sur le processus, la procédure, la manière dont on discute ensemble, la nécessité impérieuse d'appartenir à une même communauté humaine, etc. Or il me semble que l'on ne peut faire l'économie, à un moment donné, de s'interroger sur d'autres aspects de la morale qui sont des aspects de contenu. Est-il moral de ne plus avoir de tigres, indépendamment de la manière dont on discute sur les tigres ? Est-il moral de ne plus avoir de forêts anciennes ? Je me demande si, par un balancement progressif vers la recherche de la discussion ou de la cosmopolitisation, on ne continue pas à faire fonctionner une machine qui exclut les revendications substantielles, ne serait-ce par exemple qu'en leur déniaient un statut moral. Il me semble que l'effet d'entonnoir que j'ai décrit fonctionne aussi sur le registre de la philosophie politique, à partir du moment où l'on entend se cantonner, comme horizon moral ultime, à des questions

1. Cf. par exemple Tellier (F.), 2003, *Alfred Schutz et le projet d'une sociologie phénoménologique*, PUF, Paris.

2. Appelée aussi sociologie de la morale, ou encore sociologie morale, selon les auteurs. Voir par exemple les dossiers Isambert (F.-A.) (sous la direction de), 1979-1980, « Sociologie de l'éthique », *L'année sociologique*, n° 30 ; Pharo (P.) (sous la direction de), 2004, « Éthique et sociologie » *L'année sociologique*, vol. 54, n° 2.

3. Cf. Pharo (P.), 2004, *Morale et sociologie. Le sens et les valeurs entre nature et culture*, Gallimard, Paris.

L'environnement en débat

procédurales. Dès lors qu'il y a prééminence de l'horizon procédural sur l'horizon substantiel, s'amorce le mécanisme d'exclusion des questions de contenu.

L'un des éléments de fonctionnement de cette « machine à exclure » est que les acteurs sont porteurs de préoccupations substantielles : qu'est-ce que je mange ? Vais-je pouvoir aller me promener dimanche ? Est-ce moi qui vais avoir la voiture ou est-ce mon voisin ? Tant qu'ils ont l'impression que l'horizon de discussion qu'on leur propose garantit leur propre intérêt, et que seuls « les autres » risquent d'être légitimement et moralement exclus quant à leurs préoccupations substantielles, ces acteurs pensent sauvegarder leurs intérêts en adhérant à un ancrage ultimement procédural de la normativité. Mais ils ne se rendent pas compte que ce mécanisme n'impose d'exclure les gens et leurs préoccupations substantielles que par petits paquets, en s'appuyant sur une procédure légitime. On exclut ainsi successivement des petits groupes qui ne veulent pas vivre ensemble, qui en veulent trop. Je pense que l'on pourrait démontrer de cette manière, y compris sur un plan de philosophie politique, que si l'on considère l'ancrage ultime comme de l'ordre du processus ou de la procédure, il est impossible de tenir des positions viables à terme sur les questions qui sont les nôtres. Il y a bien une question morale, et l'on peut se demander comment ancrer moralement, au même niveau que la préoccupation de vivre ensemble, la préoccupation que les attentes substantielles de chacun puissent être défendues et légitimées.

Pierre Zémor

Conseiller d'État et ancien président de la CNDP

Comme Georges Mercadal, je suis un praticien en quête heuristique d'une maïeutique collective d'appropriation de la connaissance, de clarification des enjeux conflictuels et de recherche des finalités d'un projet ou d'une décision. Je prends la concertation sous cet angle, et je trouve que de ce point de vue l'exposé de Laurent Mermet est d'une très grande honnêteté, au double sens de l'hon-

nête homme et de la rigueur des errements et des hésitations.

Je me demande si l'embarras de la recherche sur la concertation ne tient pas à ce qu'elle se trouve « entre deux chaises » : la recherche sociologique et la recherche méthodologique. Le paradigme de la recherche sociologique, observatrice de la société, porte sur des pratiques *ex post*. Le champ de la recherche méthodologique est beaucoup moins clair : il a des tendances scientifiques et prospectives, mais c'est également un champ de recherche instrumentale de démarches opérantes – qui intéresse le décideur compte tenu de la difficulté à prévoir l'avenir.

Nous sommes ici dans une ambiguïté permanente. La demande administrative d'une approche critique, par exemple, est très ambiguë : l'administration, qui demande un effort de recherche sur le terrain sociologique – donc plutôt d'analyse passéiste – a pour attente non-dite et peut-être inconsciente une recherche sur le terrain méthodologique qui lui apporterait des éléments opérants. Il y a donc plus qu'une ambiguïté : un véritable jeu de cache-cache. Si l'on prend à présent la recherche du *dissensus*, nous sommes dans une approche qui permet d'aller vers la recherche méthodologique : en essayant de camper les intérêts généraux conflictuels rencontrés lors des concertations, on s'éloigne en réalité fortement de la recherche sociologique pour laquelle camper les *dissensus* est une redoutable plaisanterie face à un terrain sociologique, terrain de conflits et de ruptures, qui est tout compte fait en lui-même un déni de concertation. Nous sommes donc bien en quelque sorte entre deux chaises, et je trouve les acrobaties de position de Laurent Mermet particulièrement utiles pour nous aider à mieux appréhender ces deux paradigmes différents au centre des recherches sur la concertation.

Lionel Charles

FRACTAL

Il est un élément que je trouverais intéressant d'introduire : c'est la question du malaise, qui pourrait également faire l'objet d'une investigation et d'analyses.

Je pense en effet, comme Pierre Zémor, que des logiques d'ambiguïté se sont développées. Ces logiques traduisent l'évolution que Laurent Mermet a décrite, et il me semble que derrière elles se trouvent des problématiques de malaise. Or ces questions ont été peu traitées, car on est dans une perspective où l'on cherche à développer des constructions relativement structurées et organisées. On pourrait cependant chercher à appréhender différemment des réalités qui ne sont pas nécessairement construites suivant des modalités aussi tranchées. La référence à la phénoménologie correspond probablement à ce point de vue.

J'ai en revanche une critique à faire à l'exposé de Laurent Mermet : je trouve dommage que la notion d'environnement y soit un peu évacuée. Pour moi, la question posée par l'environnement est celle d'une internalité et d'une externalité, l'environnement étant d'une certaine manière à l'extérieur, et c'est une question que les sciences sociales ne peuvent pas résoudre. Je pense donc que l'environnement ne peut cesser de les interroger sur la limite qui leur est inhérente. Une réflexion mériterait d'être engagée en ce sens, en particulier dans le système français, qui se caractérise par une hyper-structuration du point de vue des sciences sociales. La question fondamentale est celle de l'environnement, que Dewey, probablement premier théoricien de l'environnement, a posée avant d'engager la perspective exposée tout à l'heure par Bernard Reber. Je me demande si l'on a avancé par rapport à ses propositions, qui datent de la fin du XIX^e siècle.

Bernard Barraqué

CNRS-LATTS (ENPC-UMLV)

Le programme CDE avait pour objectif d'apporter des travaux qui puissent être utiles, peut-être pas directement à l'administration, mais au moins de produire des résultats tangibles du point de vue du comité de pilotage¹.

Or nous sommes frustrés que l'administration n'ait pas fait un effort symétrique par rapport à nos préconisations. Il faudrait sans doute que Laurent Mermet, en tant que président du conseil scientifique du programme, fasse le point des recherches que nous avons faites, qu'elles soient plutôt critiques ou plutôt consensuelles, et de la manière dont elles ont été entendues par l'administration – de l'environnement notamment. Dans le cas des recherches menées sur l'aéroport de Roissy² la gestion du conflit se poursuit comme si nous n'avions rien fait, alors même que nos travaux ont été jugés de très bonne qualité. Le CERTOP, qui a travaillé sur l'agriculture face à l'environnement³, est dans une situation voisine. On comprend alors pourquoi les chercheurs préfèrent, comme par le passé, faire progresser la connaissance au sein de la communauté scientifique, tout en poursuivant des relations polies mais superficielles avec les commanditaires.

Thierry Masnou

Conseil général des Ponts et Chaussées

Je voudrais revenir sur le *dissensus*. Il faudrait étudier la logique des acteurs, et la dynamique de rapprochement ou d'éloignement de certains de leurs points de vue au fur et à mesure des débats et des concertations. Pourrait-on prendre l'évolution du *dissensus* comme objet de recherche ?

Stéphane La Branche

Je reviens à l'exposé de Laurent Mermet. Il m'a semblé qu'il y avait dans cet exposé un appel au chercheur à prendre des responsabilités, des risques et des initiatives, et à lancer des projets de recherche qui ne soient pas nécessairement financés par les instances habituelles. C'est plus facile quand on est un chercheur intégré dans un réseau national comme le CNRS : il y a un risque accru pour les chercheurs « précaires » ou les doctorants.

1. Cf. la liste des membres du comité d'orientation à la fin de cet ouvrage.

2. Cf. Barraqué (B.), Faburel (G.), Leroux (M.), Periañez (M.), 2002, *Le bruit des avions est-il négociable ? Sens, enjeu et difficultés du passage du régalié au contractuel*, LATTS, CRESSON, IPSHA.

3. Cf. Busca (D.) et Salles (D.), 2002, *Agriculture et Environnement. La mise en œuvre négociée des dispositifs agri-environnementaux*, université de Toulouse le Mirail, CERTOP, Toulouse.

L'environnement en débat

D'autre part, j'ai remarqué, au cours de notre travail de revue de la littérature des trente dernières années et en écoutant autour de moi, que la vision voire la théorie de la démocratie sous-jacente n'est pas toujours explicitée. Pour revenir au cadre présenté par Laurent Mermet, il nous aurait peut-être fallu savoir d'où il partait en termes de théorie démocratique.

Bernard Reber

Je suis d'accord : la morale ne se limite pas à Habermas et aux procédures. Pour reprendre l'image de la tour, Habermas est au septième étage, et en montant un peu plus haut ou en le confrontant à des théories morales, on peut rendre ce grand cosmopolitique très provincial. Il existe en théorie morale des positions tout aussi défendables et plus intéressantes que celles qu'adopte Habermas. Mais beaucoup de théories en philosophie ou en sciences sociales sont héritières des procédures. Des travaux sont en tout cas en cours sur l'opposition entre valeurs procédurales et valeurs substantielles : on pourra mettre par exemple comme valeur substantielle le parc du Verdon.

Pour ce qui concerne Dewey, on commence maintenant à le redécouvrir en France, alors qu'aux États-Unis il aurait dû être bien davantage enseigné. Certes, il a contribué à l'essor de certaines innovations sociologiques, mais sa réception en philosophie morale, principalement analytique, n'a pas été très bonne. Cela dit, cette dernière a évolué aussi, accordant plus de place à l'éthique normative (et pas simplement à la méta-éthique). Pourtant avec un souci de pluralisme moral, non moniste et non relativiste, on pourrait craindre qu'avec Dewey, on soit dans une vision très conséquentialiste – une fois que l'on s'est mis d'accord sur les conséquences à éviter, le travail est fait. Or dans les procédures de concertation, on discute de bien d'autre chose que des conséquences.

Laurent Mermet

Je vais revenir sur certaines questions.

La première était de savoir si l'environnement est un enjeu spécifique, et s'il est évacué par

mon exposé. J'ai malheureusement dû laisser de côté le volet de mon intervention qui portait sur les spécificités du champ environnemental. Le constat global d'une crise de la critique n'est qu'un constat *a posteriori* : en aucun cas on ne me fera dire que la solution est de revitaliser globalement la critique – c'est même l'inverse de ce que j'ai exposé et de ce que je pense. Ce qui est important au contraire, c'est que chacun, qu'il soit un acteur de la société ou un chercheur en sciences sociales, fasse une analyse de sa situation, et à partir de là, de ses envies et des résistances sur lesquelles travailler, que ce soit dans sa réflexion scientifique ou dans son action sociopolitique. Il est clair que le champ de l'environnement a des spécificités très nettes par rapport à cela. Il n'offre pas les mêmes opportunités, ni forcément les mêmes résistances que les autres, et il travaille des contenus qui sont profondément intéressants. La suite du programme CDE nous permettra j'espère d'envisager comment sortir de la situation actuelle des sciences sociales en France en matière d'environnement – une sorte de Kurdistan académique, où la problématique environnementale n'a pas réussi jusqu'ici à porter des productions ni un débat durable, continu, sérieux et fondateur.

Concernant la commande administrative, mon sentiment est que beaucoup de stéréotypes circulent sur ce thème et rendent nos discussions généralement trop schématiques. Par exemple, peut-on imaginer l'administration comme une machine qui ne soit pas travaillée par ses propres *dissensus* internes ? Ce serait absurde : entre les administrations de l'équipement, de l'environnement et de l'agriculture, il existe des *dissensus*, pour ne pas parler de conflits de territoires administratifs, intenses. Est-il par conséquent raisonnable de penser que ces administrations, qui passent un tiers de leur temps à essayer de gagner du terrain sur les autres, n'ont que des demandes opérationnelles pour la mise en œuvre efficace de l'action publique ? Je ne le crois pas. Ne se produit-il pas parfois des circonstances dans lesquelles le fait de favoriser des démarches de recherche profondément critiques sur des thématiques qui, comme par hasard, sont le terrain d'action de l'autre, font

partie des attentes de ces administrations ? On ne peut donc pas parler de commande administrative planifiée d'une recherche critique, mais il est extrêmement schématique de penser que le contexte de commande administrative n'offre pas de niches d'opportunités pour appuyer des démarches critiques dans tous les sens du terme. Il est également schématique de penser que s'exprimer dans le cadre d'un programme de recherche financé par un ministère revient à parler directement aux instances de décision de ce ministère : entre la voix que l'on veut faire entendre et les instances en question, il manque le mégaphone qu'est le *dissensus* sociopolitique et la possibilité de sa mobilisation.

Tous ces circuits relèvent d'une forme d'analyse institutionnelle de situations extrêmement complexes, dans lesquelles nous sommes pris, mais dont on ne peut pas dire de manière stéréotypée que rien ne peut être fait, ou qu'elles se réduisent à des mécanismes extrêmement simples. De cela découle l'intérêt, dans le cadre du programme CDE, de voir quelles vont être les prises de position, les discussions. Nous avons encore deux ans pour discuter des recherches en cours et de leurs résultats. J'espère, et je mets ici ma casquette de président du conseil scientifique, que nous aurons à la fois des résultats intéressants sur le plan méthodologique, des discussions fondamentalement critiques et dissensuelles pour rouvrir un espace de discussion plus large et, parce que c'est un des objectifs fondamentaux du programme, des pistes intéressantes pour repartir de la concertation vers des recherches en science sociale sur l'environnement d'une manière plus générale. Nous ne pouvons pas rester enfermés dans l'anamorphose de la concertation.

Enfin, pour ce qui est de la théorie de la démocratie, il est vrai que je suis dans une posture

un peu réactive. Cela est dû au fait que j'ai l'impression que la majorité des chercheurs, dans le champ des rapports entre agriculture et environnement ou entre développement agricole dans le sud et critique écologique de ce développement agricole, véhiculent des conceptions implicites de la démocratie dans lesquelles celle-ci constitue le point de vue commun instrumenté par l'administration, par l'État et par des collectifs d'experts. Ma vision est tout à fait différente : pour moi, ce qui fonde la capacité de prise en charge d'une cause publique, c'est la mobilisation des acteurs qui vont remettre en cause les intrigues instituées. Je fais ici référence à mes travaux antérieurs et à ceux de mon équipe, que ce soit la thèse de Maya Leroy sur le fleuve Sénégal¹, celle de Raphaël Billé sur la gestion « intégrée » des zones côtières², ou les recherches en cours de Farid Benhammou sur l'ours³. Ces travaux essaient de démontrer que l'on ne peut prendre en charge un problème substantiel dans un contexte démocratique sans passer par l'interpellation – substantielle elle aussi – par un acteur qui prend la parole pour remettre en cause les intrigues instituées qui sont la cause de la non prise en charge de ce problème au moment du processus dans lequel on se situe. L'un des moteurs fondamentaux de la démocratie est à mon avis la mobilisation, la possibilité de lui donner lieu, la possibilité qu'elle soit entendue.

Jacques Theys

Ces dernières années ont vu beaucoup de productions dans le domaine de la concertation et de l'environnement, et nous nous situons certainement à un tournant où se fait sentir la nécessité d'un peu de réflexivité. Cette réflexivité s'exprime à travers quatre éléments.

1. Leroy (M.), 2004, *Gestion stratégique des écosystèmes dans un contexte d'aide internationale : engagements environnementaux et dispositifs de gestion dans la vallée du fleuve Sénégal*, thèse de doctorat, ENGREF, Paris (à paraître aux éditions L'Harmattan).
2. Billé (R.), 2004, *La gestion intégrée du littoral se décrète-t-elle ? Une analyse stratégique de la mise en œuvre, entre approche programme et cadre normatif*, thèse de doctorat, ENGREF, Paris.
3. Cf. notamment Benhammou (F.), Mermet (L.), 2003, « Stratégie et géopolitique de l'opposition à la conservation de la nature : le cas de l'ours des Pyrénées », *Natures Sciences Sociétés*, volume 11, n° 4, pp. 381-393 ; et Benhammou (F.), 2005, *Vivre avec l'ours*, éditions Hesse.

L'environnement en débat

Le premier est le problème de la mémoire et de la généalogie. J'ai retenu de la séance d'aujourd'hui que cette mémoire est quelque peu bloquée par les prismes disciplinaires : chaque discipline a sa version de l'histoire de la recherche. Il faut donc que ces disciplines se mettent d'accord entre elles pour aboutir à un minimum d'histoire consensuelle.

Le deuxième élément est le décloisonnement : il s'agit de sortir un peu de la recherche sur les procédures de concertation au sens strict pour introduire des dimensions comme la philosophie politique, la philosophie de l'environnement ou le problème de la circulation des idées au niveau international. Va-t-on plutôt vers une homogénéisation des différents concepts de gouvernance, de démocratie délibérative, etc., ou y a-t-il au contraire une très forte différenciation culturelle de chacun des pays, qui mériterait d'être approfondie ?

Le troisième élément est le problème de la fonction critique des recherches : cette question est-elle simplement liée au statut de la recherche ? Pour rejoindre les remarques de Pierre Zémor, il faudrait situer la recherche plus précisément, en définir le véritable statut, qui demeure sans doute trop ambigu – et ce serait la version positive des choses. Une version plus pessimiste serait que tout cela renvoie à quelque chose de plus global, une crise des sciences sociales assortie d'une difficulté de positionnement des chercheurs.

Enfin, le dernier élément est qu'après s'être intéressé beaucoup au problème des moyens, il faut aussi se pencher sur le problème des effets : effets de la concertation, effets des recherches sur la concertation. Suite à l'exposé de Laurent Mermet, il y a un croisement réflexif à faire avec le programme CDE sur l'apport des recherches menées dans son cadre.